

Rapport d'activité des services de l'État en Haute-Corse



2012


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DE LA HAUTE-CORSE

Table des matières

L'État accompagne le développement en Haute-Corse.....	5
1/ Le développement de l'économie agricole.....	5
2/ Favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi.....	7
3/ Soutenir le développement de l'emploi féminin.....	9
4/ Le développement d'une concurrence vertueuse au sein de l'économie insulaire.....	11
5/ Privilégier la qualité du travail au travers d'une meilleure prise en compte de la prévention des risques professionnels.....	12
6/ La lutte contre le travail illégal.....	13
7/ Les dotations de l'Etat.....	15
8/ Le programme exceptionnel d'investissement pour la Corse (PEI).....	16
L'État contribue à la cohésion sociale et territoriale en Haute-Corse.....	18
1/ Adapter le système éducatif au service de la réussite de tous les élèves	18
2/ Permettre l'accès au logement pour tous.....	23
3/ Soutenir les quartiers en difficulté.....	27
4/ Maîtriser l'immigration et intégrer les populations qui entrent légalement sur le territoire....	29
5/ Assurer le développement harmonieux et la cohésion du territoire	32
L'État garantit la sécurité des personnes, des biens, et des ressources.....	35
1/ La lutte contre la délinquance générale.....	35
2/ La lutte contre les violences faites aux femmes.....	37
3/ La prise en charge des mineurs délinquants et en difficulté.....	40
4/ La sécurité civile	42
5/ Concilier la protection des populations et le développement économique.....	51
6/ Garantir une alimentation sûre, de qualité et disponible pour tous.....	53
7/ Garantir des accès aux loisirs sur le territoire dans une démarche de qualité éducative et de sécurité.....	55
L'État agit pour le respect de l'environnement naturel et patrimonial.....	57
1/ Contribuer à l'aménagement durable des territoires	57
2/ Préserver les ressources naturelles.....	63
3/ Intégrer le patrimoine architectural, monumental et archéologique de la Corse comme facteur du développement durable.....	68

L'État améliore son organisation et son fonctionnement au service des usagers et des collectivités territoriales.....71

1/ La DDFIP au service des particuliers, des entreprises et des collectivités territoriales.....71

2/ L'amélioration de la qualité de l'accueil des usagers75

3/ Le développement de l'expertise et du conseil au profit des collectivités territoriales.....75

AVANT PROPOS

C'est avec plaisir que je satisfais à l'obligation légale de communication, aux conseillers généraux de la Haute-Corse, du rapport d'activité des services de l'État dans le département pour l'année 2012.

Sans prétendre à l'exhaustivité, son ambition est de présenter de manière la plus complète possible l'action de l'administration au service des politiques publiques prioritaires telles que définies dans le projet d'action stratégique de l'État (PASE).

Il témoigne de l'engagement des services de l'État pour le développement du territoire et en faveur de la population de la Haute-Corse, un engagement qui contribue au développement économique, au renforcement de la cohésion sociale et territoriale, à la garantie de la sécurité des personnes, des biens et des ressources, au développement durable et à la protection de l'environnement.

Les services de l'État demeurent également mobilisés dans un objectif d'amélioration constante de leur organisation et de leur fonctionnement. Ils ont en particulier beaucoup travaillé pour améliorer la qualité de l'accueil des usagers et inscrire cette qualité de service dans la durée, en vue d'obtenir la labellisation Marianne en 2013.

L'État au service des citoyens, des élus et des responsables économiques et sociaux : telle est la mission dont ce rapport tente de rendre compte.

Je remercie l'ensemble des services de l'État pour leur implication, au quotidien, au service de tous les habitants de la Haute-Corse.

Le préfet de la Haute-Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke that tapers to the right.

Alain Rousseau

L'État accompagne le développement en Haute-Corse

1/ Le développement de l'économie agricole

A- Les aides PAC aux exploitants agricoles

La DDTM met en œuvre les mesures de développement rural en faveur des exploitations agricoles et conduit les politiques contractuelles concernant les exploitations.

En agriculture, le soutien au développement économique prend la forme d'aides directes.

Au titre de la politique agricole commune -PAC-, environ 24 millions d'euros d'aides européennes viennent en soutien direct aux exploitations agricoles.

En Haute-Corse, la grande majorité (20 millions d'euros) des aides de la PAC 2012 a été versée avant le 31 décembre à 1038 exploitants.

Concernant la PMTVA, les départements corses sont en campagne décalée. Le dépôt des dossiers a lieu à partir du 15 octobre pour un paiement en juillet.

B- La télédéclaration des aides PAC

L'année 2012 a été marquée par une progression de 14 points du taux de télédéclaration sur le volet surface des aides agricoles.

Avec 1093 dossiers télédéclarés sur un total de 1313 dossiers déposés.

Le taux de télédéclaration atteint 83,2 % en 2012 contre 69,12 % en 2011.

C- Le plan OSIRIS

Faisant suite à l'audit de la Commission Européenne qui considère que la fiabilité des procédures permettant d'aboutir au paiement de l'aide, n'est pas suffisante pour les aides relevant du PDRC, la mission menée par l'ASP et la DGPAAT, en collaboration avec la CTC (Direction des Affaires Européennes et de la Coopération) et l'ODARC (Service Audit), a révélé la nécessité de mettre en place un plan de rattrapage des données sous OSIRIS pour les années 2009 à 2011.

D- La divagation animale

Avec l'organisation en 2013 de trois étapes du Tour de France en Corse, en raison des risques sanitaires et des problèmes de sécurité posés par la divagation animale et devant le risque grandissant de contentieux, une cellule pilotée par le Sous-préfet de Corte a été mise en place afin de proposer un plan d'actions pour lutter contre la divagation animale, élaboré en concertation avec les professionnels de l'élevage. Cette action doit être poursuivie et amplifiée.

Outre la participation de la DDTM à cette cellule, des contrôles de surfaces exploitées par des éleveurs en bordure de routes nationales ont été conduits afin de vérifier le respect des exigences réglementaires en matière de clôtures.

L'activité économique agricole en chiffres

Nombre d'exploitations = 1313

Nombre ha de surface agricole = 110 264

Bilan des aides directes au titre du premier et second pilier de la PAC

	2010		2011		2012	
	Nbre de bénéficiaires	Montants versés (M€)	Nbre de bénéficiaires	Montants versés (M€)	Nbre de bénéficiaires	Montants versés (M€)
Aides ovines et caprines	378	1,5	362	1,52	374	1,76
Droits à paiement unique	1019	8,98	996	8,96	1038	9,21
PMTVA ₁	510	4,2	545	4,2	Campagne 2012 non close	
Prunes d'Ente	44	1,1	32	0,906	31	0,897
ICHN ₂	933	7,6	971	8,0	972	7,9
PHAE ₃	152	0,362	188	0,362	168	0,33

Bilan des contrôles relatifs aux aides surfaces et aides animales

■ Aides surfaces

	2011	2012
Nombre de dossiers présents	1301	1313
Nombre de dossiers contrôlés sur place	61	61
Nombre de dossiers en écart	27	21

Aides animales : contrôles sur place

Aides ovines et caprines	2011	2012
Nombre de dossiers	384	378
Nombre de contrôles	45	41
% de contrôles	12 %	11 %
Contrôles conformes	33	34
% de contrôles conformes	73 %	82 %

Aides bovines : campagne 2012 non close

	2010	2011
Nombre de dossiers	532	537
Nombre de contrôles	111	118
% de contrôles	20,8 %	21,9 %
Contrôles conformes	98	105
% de contrôles conformes	88 %	89 %

1-Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes -PMTVA-

2-Indemnité compensatoire de handicaps naturels -ICHN-

3-Prime herbagère agro environnementale -PHAE-

2/ Favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi

A- Animer les dispositifs CUI

Le CUI est un dispositif d'emplois aidés financé par l'État et devant « faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi » (art. L 5134-20 pour le CAE et L 5134-65 pour le CIE du code du Travail). Le CUI est CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) si l'employeur relève du secteur non marchand et CIE (Contrat Initiative Emploi) s'il relève du secteur marchand.

Un arrêté du préfet de région fixe les priorités au regard desquelles les enveloppes physiques et financières sont réparties entre les opérateurs du dispositif (Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales et Conseil général pour les bénéficiaires du RSA).

La dégradation de la situation économique contribue à faire augmenter la demande de CUI, principalement dans le secteur non marchand.

ENJEUX PROBLEMATIQUE	<p>La relative faiblesse du tissu entrepreneurial avec un taux important de TPE et la place importante qu'occupent les collectivités locales et les associations contribuent à faire du dispositif CUI un outil d'insertion utile et recherché. Le développement des SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique) en Haute Corse, depuis trois ans, impacte de façon très sensible le dispositif CUI-CAE. L'augmentation de la demande de CUI bute sur une enveloppe financière limitée par les contraintes économiques actuelles. Le pilotage du dispositif impose de rechercher à maximiser les contrats tout en conservant l'objectif de qualité (accès à l'emploi durable).</p>
POLITIQUES MISES EN ŒUVRE	<p>Les CUI sont prescrits par Pôle Emploi, les Missions locales et Cap Emploi et par le Conseil général pour ce qui concerne les bénéficiaires du RSA. L'Unité Territoriale de la DIRECCTE assure le pilotage du dispositif en Haute Corse. Le pilotage de l'enveloppe 2012 (898 CAE et 81 CIE) a été réalisé de façon à en avoir une gestion optimale:</p> <ul style="list-style-type: none">- pilotage physico-financier permettant de suivre l'évolution de la consommation des enveloppes;- suivi mensuel de la consommation par chaque opérateur (données Extranet-CUI et informations communiquées par les opérateurs);- réunion mensuelle du SPET (Technique) pour évaluer les impacts du dispositif et, si nécessaire, procéder à des ajustements (dans le cadre de l'arrêté préfectoral);
RESULTATS OBTENUS	<p>En 2012, la totalité de l'enveloppe physique de CAE a été consommée. La gestion serrée du dispositif a permis de prescrire 1050 CAE (117% de l'objectif annuel) sans dépasser l'enveloppe financière attribuée. En revanche, l'objectif des CIE n'est pas totalement atteint (75 prescriptions pour 81 CIE programmés).</p>

B- Mettre en œuvre les contrats d'avenir

Dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes (16-25 ans) et en faveur de leur insertion sociale et professionnelle, la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 a créé le dispositif « Emplois d'avenir » (EAV), financés par l'État et adossés au dispositif CUI (contrat unique d'insertion). Il est prévu de créer 100 000 EAV entre novembre 2012 et décembre 2013 (dont 6000 gérés par l'Éducation nationale). Principalement ouvert aux employeurs du secteur non marchand, il est néanmoins prévu un volet pour le secteur marchand. Le pilotage régional associe la Collectivité territoriale de Corse pour la définition des activités marchandes éligibles. L'enveloppe régionale (390) est répartie entre les deux départements (196 en 2A et 194 en 2B). Les opérateurs du dispositif sont les missions locales, Cap emploi et le Pôle emploi.

ENJEUX PROBLEMATIQUE	<p>L'accès et surtout le maintien dans l'emploi s'avèrent être une difficulté pour les jeunes, dont l'une des causes signalées par les jeunes et les employeurs réside dans le fait que l'accompagnement vers, puis dans l'emploi est défaillant (faute de temps ou de moyens). La récurrence du chômage limite les chances d'insertion professionnelle et sociale.</p> <p>Le dispositif EAV permet un accompagnement sur le temps long (trois ans) de nature à faciliter cette insertion professionnelle. La réussite du dispositif réside dans la qualité de l'accompagnement par les opérateurs.</p> <p>La coordination des opérateurs au niveau régional, départemental et infra départemental est un enjeu majeur pour la réussite du dispositif.</p>
POLITIQUES MISES EN ŒUVRE	<p>La DIRECCTE-UT 2B (Responsable de l'UT, le Directeur Adjoint à l'Emploi et le Responsable du service Marché du Travail) s'est mobilisée au plus tôt, dès que les détails fixés par la loi et le décret d'application ont été connus.</p> <p>Outre les réunions régionales auxquelles l'UT2B a participé, plusieurs réunions ont été organisées avec les opérateurs du dispositif afin de déterminer les cadres de la mise en œuvre opérationnelle (organisation du circuit d'instruction, paramétrage de la qualification de l'offre d'emploi en tant qu' EAV, organisation des cellules opérationnelles, paramétrage des données d'information statistiques, organisation de la procédure de dérogation).</p> <p>Plusieurs réunions de présentation du dispositif ont été organisées soit en direction de certains secteurs d'activité (Services à la personne, secteurs de la santé et social) soit en direction de certaines collectivités locales (le Conseil général de Haute Corse, la Ville de Bastia,...), soit en micro région :</p> <ul style="list-style-type: none">• Bastia le 28 novembre 2012• Ghisonaccia et Moriani le 29 novembre 2012• Corte et L'Ile Rousse le 30 novembre 2012 <p>Les SPEL, présidés par les sous préfets ont été associés à cette préparation et à la mise en œuvre.</p> <p>L'UT2b a participé à la conférence de presse organisée par la mission locale le 22 novembre 2012.</p>
RESULTATS OBTENUS	<p>En 2012, la mise en œuvre effective du dispositif n'a concerné que les deux derniers mois de l'année. Si quantitativement les résultats ne sont pas significatifs (6 EAV créés) les conditions de la réussite sont connues et formalisées (connaissance des publics, information des employeurs éligibles, qualité du circuit d'instruction).</p>
ILLUSTRATIONS CONCRETES	<p>Les premiers EAV ont été signés par le Ministre de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, Thierry Repentin, le 27 novembre 2012 à Bastia dans les locaux de la Mission Locale de Bastia.</p>

3/ Soutenir le développement de l'emploi féminin

<p style="text-align: center;">ENJEUX PROBLEMATIQUE</p>	<p>Outre une faible participation des femmes au marché du travail (taux d'emploi de 50% soit 9 points en dessous de la moyenne nationale en 2006), l'emploi féminin insulaire est caractérisé par une forte concentration professionnelle et sectorielle (postes essentiellement d'employées et secteur tertiaire. Fin 2009, les femmes représentent 56 % des demandeurs d'emploi en Corse (INSEE).</p> <p>En Haute-Corse, fin décembre 2012, le nombre de femmes demandeurs d'emploi (catégorie A,B,C) s'établit à 4 931 et connaît une hausse de 7,1% sur l'année (8% en 2011). Cette demande d'emploi féminine est polarisée à 80% dans 4 secteurs: hôtellerie-restauration, commerce, services aux entreprises, services aux personnes dont les trois derniers sont extrêmement féminisés.</p> <p>Ces caractéristiques structurelles de l'emploi féminin nécessitent de favoriser l'élargissement des choix et des opportunités professionnelles pour les femmes en intégrant la question des stéréotypes de genre qui affectent la construction des trajectoires féminines depuis l'éducation et l'orientation des jeunes filles, jusqu'à la formation et l'insertion sur le marché du travail.</p> <p>L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'approche intégrée de l'égalité entre les Femmes et les Hommes en poursuivant la formation des acteurs locaux concernés, leur mobilisation et mise en réseau ; - innover en appliquant cette démarche au secteur de l'IAE (Insertion par l'activité économique) destiné aux publics les plus éloignés de l'emploi.
<p style="text-align: center;">POLITIQUES MISES EN ŒUVRE</p>	<p>La Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (MDDFE) de la DDCSPP 2B développe sur le champ de l'égalité professionnelle un partenariat privilégié avec la DIRECCTE UT 2b, en lien également avec Pôle Emploi, Mission locale, l'Éducation nationale, les structures de l'orientation, de la formation et de l'insertion, les Chambres consulaires, les branches professionnelles</p> <p>Financements: BOP 137 (Égalité entre les Femmes et les Hommes) :2 200€ Direccte: 6 000€</p>
<p style="text-align: center;">RESULTATS OBTENUS</p>	<p>Diversification des métiers et emplois féminins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation égalité F/H et diversification du choix professionnel, Bastia, 17 janvier 2012, animée par Thierry Benoit de la Boucle: 12 participants (conseillers Mission locale, Chambre des métiers, CFPPA-CFAA, Pôle Emploi, École de la Seconde Chance) - Intervention sur l'égalité Femmes/Hommes, Filles /Garçons et la diversification des choix professionnels auprès de scolaires (classes de 3^{ème}) et d'une partie de l'équipe éducative, 6 décembre 2012 , Collège de St Florent - Participation de la MDDFE au Colloque « regards croisés sur 10 ans d'égalité dans l'enseignement technique agricole » organisé par le MAAF, Paris, 14/12/2012, - 2ème Séminaire annuel acteurs locaux, 10 Juillet 2012, Bastia, MDDFE-La Boucle : prolongement d'une action qui s'inscrit dans la durée autour de l'égalité professionnelle et de la diversification des choix professionnels et métiers féminins (Forums, formations égalité F/H, GPEC

égalité professionnelle dans le BTP, projet Acegal,) en direction des acteurs de l'éducation, de l'orientation, de l'insertion, de l'emploi et du travail, permettant de fédérer les professionnels, un travail en réseau et la construction de réponses collectives.

résultats : 20 structures participantes

(Pôle emploi / Mission Locale Bastia/ CTC-service formation/Fédération du BTP/ CAPEB/CPIE Corte -CSTI/ Fondation de l'Université de Corse/ ICSOS Consultants/ Cabinet Seconde Chance/ CARIF/ CIDFF 2B/ PRE Ville de Bastia/ CCI Haute-Corse/ Inspection Académique / GRETA /ID FORMATION/ AFPA / ETTIC -Visaltis/ URGE/ GE Tremplin)

- Action expérimentale DIRECCTE-MDDFE "Égalité professionnelle F/H dans les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique)"

Objectif : favoriser les domaines d'activité et l'élargissement des métiers proposés aux femmes au regard de leur faible présence (24%) dans ces dispositifs (AI, EI, ETTI, ACI) et ce bien que les femmes en Haute-Corse soient plus exposées au chômage et à la précarité.

La principale explication avancée réside dans des domaines d'activité des SIAE plutôt considérés comme masculins. L'action a été portée par l'Association TREMPLIN, 1^{er} groupement d'employeur créé au niveau national dans le secteur de l'IAE; Publics: Président-es, directeurs-trices, conseiller-ères d'insertion professionnelle des SIAE ainsi que prescripteurs de contrats aidés, membres du CDIAE.

22 et 23 octobre 2012 : formation égalité F/H, déconstruction des stéréotypes de genre et diversification du choix professionnel

16 novembre 2012 : séminaire de travail autour de la construction et l'optimisation des parcours d'insertion avec la mobilisation d'outils destinés à l'ouverture professionnelle.

Résultats: **25 professionnels** de l'IAE et institutionnels formés et **35 participants au séminaire.**

Création d'Entreprise/Entrepreneuriat féminin

-Participation de la MDDFE aux réunions de création de l'Association Femmes Chefs d' Entreprises de la CCI de Corse dans le cadre de l'Eurorégion ALPMED

- Progression de la mobilisation du FGIF (Fonds de Garantie à l'initiative des Femmes) par Corse-active : + 150%(4 FGIF en 2011 et 10 en 2012)

4/ Le développement d'une concurrence vertueuse au sein de l'économie insulaire

La DDCSPP a, parmi ses priorités d'action, la réponse aux obligations communautaires de mise en œuvre de plans de contrôles officiels de surveillance des marchés, ainsi que des actions pour veiller à la loyauté des pratiques et à la conformité des produits au bénéfice du consommateur et visant à garantir un fonctionnement loyal des marchés.

Cette action est prioritairement menée au niveau régional par le pôle C de la DIRECCTE de Corse. Cependant le service Protection économique de la DDCSPP de la Haute-Corse intervient pour assurer une mission de veille concurrentielle et mener des actions de lutte contre les pratiques déloyales ou illicites. Ces actions permettent d'une part de protéger les intérêts des consommateurs locaux, d'autre part d'œuvrer pour un fonctionnement loyal du marché.

<p style="text-align: center;">ENJEUX PROBLEMATIQUE</p>	<p>Les enjeux de l'action : Un fonctionnement loyal du marché permet aux entreprises mieux faire face à la concurrence et de se développer, en particulier dans les filières traditionnelles.</p> <p>Pourquoi est-ce une priorité de l'Etat en Corse ? Cette action est d'autant plus importante que l'insularité est un frein à l'exercice du jeu normal de la concurrence sur l'île.</p> <p>Quel est ou quels sont les objectifs à atteindre ? Disparition des pratiques qui portent atteinte au jeu de la concurrence.</p>
<p style="text-align: center;">POLITIQUES MISES EN ŒUVRE</p>	<p>Quels sont les services de l'Etat concernés par l'action ? Pôle C de la Direccte de Corse / Service protection économique de la DDCSPP</p> <p>Quels moyens (humains, financiers, techniques) l'Etat a-t-il octroyé à l'action ? 7 agents au pôle C de la Direccte / 7 agents au service Protection économique de la DDCSPP de la Haute-Corse (dont un enquêteur commande publique)</p>
<p style="text-align: center;">RESULTATS OBTENUS</p>	<p>Quels résultats ont été obtenus en 2012 ? Dans la continuité des années précédentes, une surveillance a été exercée en vue de la recherche de pratiques anticoncurrentielles dans les secteurs d'activité contrôlés par le service.</p> <p>Dans la commande publique, cette surveillance s'est opérée d'une part à l'occasion de la participation du service aux commissions d'appel d'offres (le taux de participation s'élevant à 25 %), d'autre part au travers de l'examen des marchés observés au titre du contrôle de leur légalité (218 dossiers examinés en 2012 dans le cadre du pôle de compétence marchés publics).</p> <p>Cette mission de veille concurrentielle a permis la détection de faits (constatés à l'occasion de la passation de marchés de travaux par des pouvoirs adjudicateurs locaux) qui ont donné lieu à la rédaction de deux fiches d'indice de pratiques anticoncurrentielles, actuellement en cours d'exploitation.</p> <p>Des contrôles ont par ailleurs été réalisés en matière de pratiques déloyales qui perturbent le marché. Ils ont concerné notamment les ventes sauvages, les ventes réglementées (soldes, liquidations) et les pratiques trompeuses dans les secteurs des fruits et légumes et des productions charcutière et fromagère. Il peut être souligné à ce titre une procédure dressée à l'encontre d'une importante entreprise locale de production fromagère.</p>

5/ Privilégier la qualité du travail au travers d'une meilleure prise en compte de la prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels et la garantie de la santé et la sécurité des salariés est un objectif important et permanent des services de l'Inspection du Travail, et ce d'autant que les entreprises de Haute Corse sont, pour l'essentiel, des TPE dépourvues de service interne de sécurité. .

Parmi les thématiques privilégiées en 2012 par l'Unité Territoriale de la DIRECCTE de Haute Corse :

- la prévention des risques sur les chantiers du Bâtiment
- la prise en compte des risques liés à l'amiante environnemental sur les chantiers de terrassement

A- La prévention des risques sur les chantiers du Bâtiment

ENJEUX PROBLEMATIQUE	<p>Le constat opéré sur les chantiers de Bâtiment par l'Inspection du travail depuis de nombreuses années est l'irrespect par les professionnels des règles relatives, à la prévention des chutes de hauteur, à la stabilisation des branches et des échafaudages.</p> <p>Ce diagnostic a malheureusement été étayé par des accidents du travail graves voire mortels.</p> <p>Dans ce cadre, et depuis 2009, l'accent est mis par les services de contrôle de l'UT de Haute-Corse de la DIRECCTE sur le contrôle des chantiers de Bâtiment où, de manière systématisée, banches, échafaudages et protections collectives contre le risque de chute de hauteur sont prioritairement vérifiés.</p>
POLITIQUES MISES EN ŒUVRE	<p>Indépendamment des contrôles réalisés sur le terrain par les agents de contrôle de l'inspection du travail, un partenariat a été engagé avec la Fédération du BTP de manière à élaborer des plaquettes d'information sur des différents thèmes, brochures qui seront largement communiquées et explicitées lors de rencontres avec les professionnels</p>
RESULTATS OBTENUS	<p>La présence des services de l'inspection du travail sur le terrain, quelques condamnations pénales exemplaires, la coopération engagée par l'UT de la DIRECCTE avec les services de prévention tels l'OPPBTP, le partenariat réalisé avec l'organisation professionnelle du BTP sur la thématique, montrent à présent leurs effets. La situation, même si elle demeure largement perfectible, notamment en dehors des agglomérations, laisse à penser qu'une prise de conscience des professionnels est en train de s'engager.</p>

B- La prise en compte de la prévention des risques liés à l'amiante environnemental sur les chantiers de terrassement

ENJEUX PROBLEMATIQUE	Une meilleure connaissance des risques professionnels liés à des travaux de bâtiment ou de génie civil dans des zones amiantifères a convaincu le ministère du travail de rendre plus contraignantes les règles de protection des travailleurs occupés à ces travaux. L'objectif premier visé par cette nouvelle réglementation est de convaincre les professionnels, dès le stade de la conception, d'apprécier la faisabilité du projet et de tenir compte du risque amiante dans le choix des procédés et des méthodes de travail à mettre en œuvre.
POLITIQUES MISES EN ŒUVRE	<p>L'Unité Territoriale de la DIRECCTE a été en contact régulier avec les services centraux du ministère du travail et a pu ainsi, dès le mois de février 2012, expliquer les perspectives d'évolution réglementaire aux professionnels du bâtiment et des travaux publics mais également aux préventeurs et aux maîtres d'ouvrage publics et privés.</p> <p>L'objectif visé était la prise en compte, le plus en amont possible, des différentes évolutions du droit qu'il s'agit pour la profession d'anticiper au mieux.</p> <p>- travaux de mise en sécurité de l'ancienne usine d'amiante de Canari : L'ancienne mine d'amiante de Canari se trouve sur la côte occidentale du Cap Corse, dans le massif de Barretali. Elle a été exploitée industriellement de 1941 à 1965, puis laissée quasiment à l'abandon depuis cette époque.</p> <p>Les travaux ont démarré en mars 2009. A l'issue d'une mise en demeure de l'inspection du travail, une mise à niveau des procédures et équipements de sécurité a été faite jusqu'en octobre 2010. La majeure partie des terrassements et ouvrages de sécurité a été réalisée entre l'automne 2011 et le printemps 2012. En 2012, des travaux de confortement de la façade de l'usine ont eu lieu.</p>
RESULTATS OBTENUS	Cette information des professionnels se poursuivra, en 2013 par diverses actions de communications et notamment par la présentation aux acteurs de la profession du guide INRS dédié spécifiquement aux opérations de BTP sur terres amiantifères.

6/ La lutte contre le travail illégal

Le travail illégal constitue un fléau économique et social, dans la mesure où il nie les droits des salariés, (couverture sociale, garantie de bonnes conditions de travail etc.), compromet l'attractivité des métiers de la branche professionnelle et génère une concurrence déloyale entre les entreprises.

La lutte contre les différentes formes de travail illégal constitue un enjeu important pour les différents services concernés et ce depuis de nombreuses années. C'est ainsi que de manière autonome ou dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental Anti Fraudes (CODAF), les services de Police, Gendarmerie Inspection du travail, URSSAF et MSA notamment, engagent des actions de contrôle dans les entreprises et sur les chantiers, dans différents secteurs d'activité en tenant compte des spécificités touristiques du département de la Haute-Corse.

<p style="text-align: center;">ENJEUX PROBLEMATIQUE</p>	<p>La lutte contre le travail illégal a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de garantir les droits des salariés – de garantir aux entreprises une équité en terme de concurrence <p>Le travail illégal peut revêtir différentes formes: l'activité dissimulée, l'emploi dissimulé de salarié, le prêt de main-d'œuvre dans un but lucratif, le détournement des règles en matière de prestations de services transnationales.</p> <p>Compte tenu de la forte saisonnalité touristique ou économique du département, les efforts des différents services de contrôle se portent dans des secteurs d'activité tels que l'hôtellerie/restauration, l'agriculture et le bâtiment.</p>
<p style="text-align: center;">POLITIQUES MISES EN ŒUVRE</p>	<p>Chaque service habilité met en place ses objectifs de contrôle en fonction de ses priorités, de son diagnostic ou des orientations nationales qu'il reçoit.</p> <p>La lutte contre le travail dissimulé fait en outre l'objet d'une coordination dans le cadre du CODAF lequel, sur proposition de la DIRECCTE qui assure le secrétariat de la <i>commission travail illégal</i> du CODAF, a décidé, en 2012, de prioriser son activité dans les trois secteurs prégnants en Corse que sont le BTP, l'hôtellerie/restauration et l'agriculture et de mettre l'accent sur la recherche de situations infractionnelles en matière de recours aux prestations de services transnationales.</p> <p>Le CODAF s'est en outre donné des objectifs quantitatifs, notamment, une augmentation de la verbalisation, un plus grand nombre de contrôles conjoints à différents services, une progression du montant des recouvrements opérés par l'URSSAF et la MSA suite au relevé des procédures pénales et enfin, la recherche systématisée de la mise en cause des donneurs d'ordre à l'origine des situations infractionnelles.</p>
<p style="text-align: center;">RESULTATS OBTENUS</p>	<p>L'excellente coopération entre les différents services de l'État et organismes de recouvrement, fruit d'une longue collaboration, permet chaque année d'améliorer l'efficacité des contrôles. 2012 a vu une augmentation conséquente du nombre des contrôles et de la verbalisation. + 14 % du nombre des contrôles, opérés, comme chaque année prioritairement dans les secteurs du BTP (57%), l'hôtellerie/restauration (27%) et l'agriculture (6%).</p> <p>Une augmentation égale du nombre de procédures pénales, 99 en 2012 contre 76 en 2010 avec au cours de cette année, une verbalisation largement accrue des donneurs d'ordre incriminés, solidairement aux entreprises contrevenantes, dès lors qu'il était constaté une complicité ou négligence coupable par l'absence des contrôles lors de la passation des marchés de sous-traitance.</p> <p>Pour ce qui constitue les redressements sociaux et fiscaux, 2012 montre là encore une forte progression du montant des recouvrements appelés par les organismes de sécurité sociale et les services fiscaux.</p> <p>D'un point de vue qualitatif, il est à noter l'amélioration de la qualité des constats et procédures pénales lesquelles répondent désormais à des situations infractionnelles de plus en plus complexes, (prêt de main-d'œuvre, recours à des prestations étrangères etc.)</p>

7/ Les dotations de l'Etat

L'Etat met en œuvre de nombreuses interventions financières (dotations de fonctionnement et versements de fiscalité, subventions d'investissement, contrôle budgétaire) en direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Après la mise en place en 2011 du nouveau circuit de la dépense lié au déploiement de CHORUS (DGD et dotations en investissement) qui avait conduit à sensibiliser les élus sur l'obligation de transmettre des états récapitulatifs de leurs dépenses visés et certifiés par leurs soins et le comptable, indépendamment des factures acquittées et visées par chacun d'eux, l'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre de deux nouvelles interfaces : NEMO et COLBERT/CHORUS (dotations de fonctionnement).

S'agissant de la fiscalité locale et des effets de la réforme de la taxe professionnelle, l'exercice 2012 a été également marqué par l'entrée en vigueur d'un nouveau dispositif de péréquation horizontal entre les EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres (FPIC) qui s'est donc ajouté aux dotations et fonds de péréquation (DCRTP et FNGIR) intervenus en 2011 et visant, après nouvelle redistribution des ressources fiscales (TH, TASCUM, CVAE, IFR, DMTO), à compenser intégralement les conséquences liées à cette réforme.

A- Dotations en fonctionnement, allocations compensatrices, dotations globales de décentralisation

Un total de **175 024 306 €** a été versé aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale, dont notamment:

- 128 405 646€ au titre de la DGF et de ses composantes,
- 43 385 368€ au titre de la compensation de la fiscalité,
- 3 233 292€ au titre des DGD.

B- Dotations en investissement et FCTVA

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Cette nouvelle dotation créée par l'article 179 de la loi de finances pour 2011 et qui résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR) s'est élevée à 4 228 317€ .

Les aides à l'investissement accordées aux communes et aux EPCI a porté sur 69 opérations pour un montant total de travaux de 15 406 794€, réparti sur la base des opérations prioritaires retenues par la commission d'élus comme suit:

- 15,83%: établissements scolaires,
- 39,49%: bâtiments communaux,
- 6,77%: ordures ménagères,
- 0,15%: développement rural, touristique et environnement,
- 13,40%: maintien et développement des services publics en milieu rural,
- 19,06%: voirie,
- 0% développement économique,
- 5,31%: AEP- Assainissement.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Les subventions pour travaux divers d'intérêt local concernent exclusivement les crédits gérés directement par le cabinet du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration. L'attribution de ces aides est effectuée au niveau central par décision du ministre, sur proposition de la commission des finances de l'assemblée nationale ou du sénat.

Le montant des subventions accordées a été de 240 209€ (au lieu de 377 182€ en 2011) et a porté sur 43 dossiers, soit une augmentation en terme d'opérations par rapport à 2011 (32 dossiers).

DOTATIONS AMENDES DE POLICE

Depuis 1973, les communes perçoivent une partie des amendes de police en matière de circulation. Les sommes, destinées au financement des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière, sont réparties au prorata du nombre de contraventions constatées l'année précédente et versées, soit directement aux communes ou à leurs groupements de plus de 10 000 habitants, soit aux départements pour les autres communes.

Au titre de la répartition 2012, une somme de 595 439€ a été attribuée à Bastia, et 528 352 € au conseil général pour établir la programmation des subventions au profit des collectivités concernées.

Par ailleurs, l'article 40 de la loi de finances 2008 a institué une nouvelle affectation du produit des amendes perçues par la voie des radars automatiques au bénéfice des départements.

Cette dotation qui permet d'aider au financement des opérations contribuant à la sécurisation du réseau routier départemental, s'est élevée à 386 197€.

FCTVA

Le total des versements effectués a été de 20 117 008,83€, au titre respectivement:

- des plans de relance 2009 et 2010 (règlement des dépenses d'investissement de l'année N-1) : 12 928 203,93 €

- du droit commun (règlement des dépenses d'investissement de l'année N-2) : 7 188 804,90€.

8/ Le programme exceptionnel d'investissement pour la Corse (PEI)



Prévu par la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, le programme exceptionnel d'investissement est destiné à « aider la Corse à surmonter les handicaps naturels que constituent son relief et son insularité et à résorber son déficit en équipements collectifs et services collectifs ».

Il est financé à 70 % par l'État et pris en charge à 30 % par les maîtres d'ouvrages locaux (CTC, département, communes et établissements publics de coopération intercommunale).

La 3^e convention (pour la période 2013-2017) prévoit une enveloppe globale de **537 millions d'euros**. Au total, entre 2002 et 2017, 2 milliards d'euros auront été investis, pouvant porter l'engagement total de l'Etat à 1,4M€.

Le PEI comprend 3 séries d'objectifs :

- un renforcement des équipements de base dans le domaine des transports, de l'éducation, de la formation et gestion de l'eau
- une amélioration des services collectifs en matière de santé, d'équipements sportifs et de plein air, de culture et de technologies de l'information et de la communication.
- une meilleure mise en valeur de l'espace régional

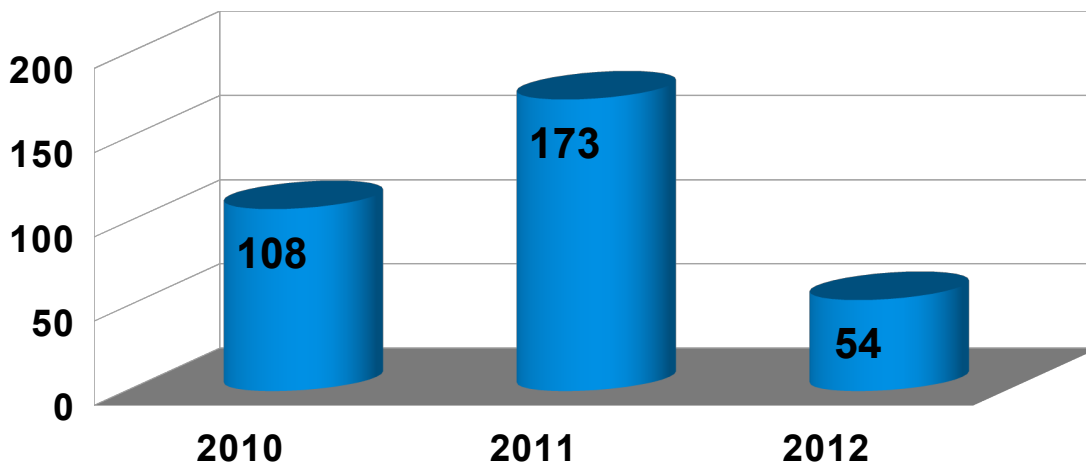
De nombreux effets bénéfiques ont été constatés :

- Si l'on considère le niveau de PIB par habitant qui était le plus faible des régions de métropole en 2000, ce différentiel a été rattrapé et la Corse est passée du 22^{ème} rang des régions en 2002 au 16^{ème} rang (devant le Languedoc-Roussillon et la Basse-Normandie)
- Le revenu médian a progressé de 44% (supérieur à la hausse de 31% des régions du continent)
- Accroissement de l'activité économique des territoires

Les priorités de la dernière convention sont les suivantes :

- eau assainissement, déchets et électrification rurale
- achèvement des programmes relatifs aux transports et au développement urbain
- achèvement du rattrapage en matière d'équipements et services collectifs (enseignement, culture et sport)

Montant total des projets programmés au titre du PEI (M€)



L'État contribue à la cohésion sociale et territoriale en Haute-Corse

1/ Adapter le système éducatif au service de la réussite de tous les élèves

A- Quelques données – éléments de contexte

Les effectifs :

24 906 élèves attendus dans l'enseignement public

13 358 écoliers

12 992 dans le public

4 949 en maternelle

7 928 en élémentaire (dont 106 CLIS et 42 dans établissements adaptés)

366 dans le privé

6 803 collégiens

6 365 dans le public, dont 244 en SEGPA et 48 en UPI

438 dans le privé

4 745 lycéens

1 150 dans les lycées professionnels

125 en lycée agricole

3 137 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques, dont 344 dans les classes post-baccalauréat

343 dans le privé

Analyse des évolutions d'effectifs :

Des évolutions contrastées selon les zones géographiques concernées: Façade orientale du département et zones urbaines les plus importantes sont les régions les plus fortement concernées par les augmentations d'effectifs

Une augmentation continue dans le premier degré ...

2005:	12 268	pour 754,5 ETP
2006:	12 236	pour 749,5 ETP
2007:	12 341	pour 742 ETP
2008:	12 610	pour 744 ETP
2009:	12 676	pour 735 ETP
2010:	12 916	pour 740,5 ETP
2011:	12 815	pour 736 ETP
2012 :	12 992	pour 733 ETP

... qui n'est pas sans incidences sur les effectifs des collèges

2008:	5 960	
2009:	6 058	soit une augmentation de 1,64%
2010:	6 280	soit une augmentation de 3,66%
2011:	6 362	soit une augmentation de 1,30%
2012 :	6 365	soit une augmentation de 0,00%

Près de 170 établissements et écoles

142 écoles publiques et 2 écoles privées
15 collèges publics et 1 collège privé
7 lycées publics et 1 lycée privé
1 lycée agricole

733 enseignants du premier degré, soit un taux d'encadrement de 5,49 (5,61 en 2010 5,25 en 2011 au niveau national) et 1058 enseignants dans le second degré.

B- Les priorités de l'école primaire

– Engager une réflexion pédagogique, attentive aux travaux de la recherche et soucieuse de favoriser l'épanouissement de l'élève avec :

- l'appui des corps d'inspection, des conseillers pédagogiques et des maîtres formateurs

- la constitution d'équipes au sein des écoles

– Mettre en place la « mallette des parents » pour les parents des élèves entrant au CP

– Accompagner l'entrée en fonction des nouveaux professeurs en s'appuyant sur le réseau des maîtres formateurs et des équipes de circonscription

– Penser de manière harmonieuse et équilibrée la journée de l'élève

C- Les priorités du collège

Mettre en place les conditions de la réussite :

En aidant

- les élèves à mieux comprendre les attentes des professeurs

- les professeurs à mieux se représenter et à mieux expliciter les exigences qui sont les leurs.

En favorisant

- la mise en place d'un enseignement adapté et personnalisé

- la responsabilisation des élèves

D- La réforme du lycée

Accompagner les personnels de direction et les enseignants dans la mise en œuvre des composantes de la réforme

- *accompagnement personnalisé*
- *organisation des enseignements d'exploration*
- *groupes de compétences en langues vivantes*
- *stages passerelles et de remise à niveau*
- *vie lycéenne*

Favoriser le développement des lycées polyvalents et la mise en réseau des lycées

Mener à son terme la rénovation des séries technologiques

E- L'adaptation de la voie professionnelle

Participer à la réflexion qui à l'échelle départementale et académique permettra de retravailler, en lien avec la CTC, la carte des formations de la voie professionnelle afin de limiter les abandons d'études en cours de formation et aux différents paliers d'orientation :

la poursuite de la réforme du lycée professionnel

l'augmentation du niveau de qualification des jeunes

la lutte contre les sorties sans qualification

la personnalisation de l'accompagnement: 2h30

Le renouvellement des instances de la vie lycéennes

les nouvelles modalités d'élection des jeunes lycéens au CVL et des attributions renforcées

F- Le développement du réseau des internats autour de l'internat d'excellence de Corte

une réponse adaptée aux besoins de nombreux élèves de l'académie

une opportunité pour le lycée

une chance pour la ville universitaire de Corse

un dispositif à même de structurer le réseau des internats dans une académie rurale

G- Le développement de comportements responsables

Faire de la lutte contre toutes les discriminations une priorité inscrite dans tous les projets d'école et les projets d'établissement

Développer les actions éducatives de prévention inscrites dans les CESC qui conduisent les élèves à devenir acteurs de leur propre santé et qui incitent à adopter des comportements responsables et solidaires

Renforcer les partenariats avec les principaux services de l'Etat et des collectivités territoriales : Justice, Gendarmerie ; associations (Aleia, ...)

Mobiliser l'ensemble des équipes éducatives contre l'absentéisme et imaginer des réponses adaptées, aussi bien sur le plan scolaire que sur le plan pédagogique

Renforcer la qualité de l'accueil des élèves pour lutter contre le risque de décrochage scolaire et porter une attention particulière aux élèves lors des changements de cycles (passage de l'élémentaire au collège, passage du collège au lycée, ...)

H- La construction de parcours d'orientation ambitieux

Mobilisation des équipes éducatives pour :

lutter contre le décrochage scolaire essentiellement au niveau de la seconde : aide à l'adaptation de l'élève mais aussi tout au long du cursus de formation,
mettre en œuvre la réforme portant sur le bac professionnel en trois ans.

Élaboration du projet de l'élève en étroite concertation avec les familles :

entretien personnalisé d'orientation en 1ère,
dialogue avec la famille tout au long de l'année scolaire,
généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations jusqu'à la terminale.

Aide à l'orientation vers les études supérieures pour la réussite du parcours de formation et pour une meilleure insertion professionnelle:

généralisation de l'orientation active : rendre l'élève acteur de ses choix de formation,
familiarisation avec la procédure d'admission post bac,
développement des partenariats lycées/ établissements d'enseignement supérieur,
favoriser la poursuite d'études vers les filières d'excellence pour les élèves boursiers,
favoriser l'admission des bacheliers technologiques et professionnels en STS.

I- La scolarisation des élèves handicapés

La mise en place d'un dispositif d'information pour les élèves et leurs parents

Mise en place d'une cellule d'écoute destinée à aider les familles à scolariser leur enfant afin de rendre effectifs dans le champ de l'éducation **les droits énoncés** par la loi du 11 février 2005 :

- le droit pour tout élève handicapé d'être inscrit dans l'établissement scolaire de proximité qui constitue son établissement scolaire de référence
- le droit à un projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Une politique d'accueil qui se traduit par la mobilisation de personnels nombreux

Les enseignants référents pour la scolarisation des élèves handicapés

Le recrutement d'auxiliaires de vie scolaire ou de personnels recrutés sur des contrats aidés

La mise à disposition par l'Inspection Académique de personnels auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Une prise en charge adaptée des élèves pour une scolarisation réussie à travers

le Projet Personnel de Scolarisation élaboré par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation

Le développement des dispositifs adaptés

Conforter le réseau des Unités Pédagogiques d'Intégration (ULIS) : 2 nouvelles ULIS pour les troubles importants des fonctions cognitives créées à la RS 2009 :

- l'une au collège du Fiumorbo
- l'autre au collège de Lucciana
- Une ULIS en lycée professionnel créée à la rentrée 2011

le nombre des UPI est désormais de 7 et quelques 70 élèves sont accueillis

Un effort de formation conséquent pour que chacun s'approprie les nouveaux dispositifs et assume ses nouvelles missions.

Mise en place d'un projet pilote qui permet à tout élève handicapé scolarisé en collège et en lycée d'avoir une pratique sportive adaptée à son handicap et de présenter s'il est concerné l'épreuve d'EPS des différents examens (Bac, CAP, ...).

J- Accompagner les AVS vers la validation des acquis de l'expérience

Un double enjeu

Permettre aux AVS

- de bénéficier d'un parcours de professionnalisation sécurisé dès leur entrée dans le métier
- d'apporter la preuve des compétences construites lors de l'élaboration du livret 2 de la démarche de validation

Permettre à l'Éducation Nationale

- de satisfaire à son obligation d'actions de formation dans la perspective de l'insertion durable des AVS à l'issue du contrat
- d'évaluer les personnels
- d'éviter les contentieux

Un objectif :

Élaboration d'un LIVRET D'ACCUEIL de l'auxiliaire de vie scolaire

K- L'enseignement de la langue corse

Poursuivre les progrès réalisés, relatifs à la progression du pourcentage global d'élèves suivant un enseignement en LCC:

2005 – 2006:	96,64%
2006 – 2007:	98,67%
2007 – 2008:	98,45%

Veiller au respect de la durée d'enseignement de 3H pour l'enseignement généralisé:

Réduire la proportion d'élèves recevant un enseignement inférieur à 1H30

Favoriser les échanges de services entre les maître corsophones et ceux qui ne le sont pas:

Sur les 174 maîtres corsophones de Haute Corse, 57 ont accepté en 2008 un échange des services

Accompagner les maîtres dans leur pratique pédagogique:

Grâce aux documents et ressources pédagogiques

À travers la formation

Faire de l'amélioration de l'expression orale des élèves une priorité pédagogique partagée

Assurer la continuité des apprentissages de l'école au collège, puis au lycée

2/ Permettre l'accès au logement pour tous

A- Garantir l'accès à un logement adapté pour les personnes les plus fragiles

Garantir l'accès et le maintien dans le logement ainsi que l'hébergement des personnes sans abri ou mal logées, développer une stratégie régionale fondée sur le principe du « logement d'abord », est une priorité du PASE.

L'importance du locatif saisonnier, le poids des résidences secondaires, l'insuffisance du parc social, les faibles taux de vacance et de mobilité, le manque et le coût élevé du foncier, la hausse des prix qui en découle accentuent la difficulté de se loger des plus démunis.

L'hébergement pour personnes en grande difficulté sociale compte 103 places en Haute Corse, toutes situées en zone urbaine. Le manque de T1/T2 ne permet pas de répondre de façon adaptée aux besoins des publics prioritaires. Cette situation freine les sorties de CHRS vers le logement.

La précarité grandissante conduit à l'augmentation des impayés de loyers tant dans le parc public que privé.

Cette priorité a été déclinée en 2012 selon les axes suivants :

<p>ENJEUX PROBLEMATIQUE</p>	<p>Le pilotage régional de cette politique a été renforcé, une évaluation du dispositif AHI en région a été menée.</p> <p>Le parc hébergement a été stabilisé, la Haute Corse dispose de 103 places d'hébergement dont 71 places d'hébergement d'insertion en centre d'hébergement et de réinsertion sociale et 32 places d'hébergement d'urgence dont 18 en centre d'hébergement et de réinsertion sociale et 14 hors centre d'hébergement et de réinsertion sociale qui sont ouvertes du 1er novembre au 31 mars.</p> <p>Le financement des places agréées en centre d'hébergement et de réinsertion sociale en 2012, a représenté 70,4% de l'autorisation d'engagement relative au BOP 177.</p> <p>Pour pouvoir répondre à la stratégie « accès au logement » la Haute Corse a développé les outils leviers que sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'inter-médiation locative, par la captation et la gestion de 22 logements, dont 10 en mandat de gestion et 12 en sous location.
--	--

	<p>- l'accompagnement social vers et dans le logement, dispositif permettant de stabiliser les ménages dans le logement et qui sécurise les bailleurs. 360 « mois mesures » ont été financés en 2012. Ces mesures étaient consommées à la fin du mois de septembre.</p> <p>Le service intégré de l'accueil et de l'orientation SIAO s'est doté d'instance de travail partenarial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une commission d'examen des situations les plus difficiles, - une commission bailleurs qui permet de rapprocher la demande et l'offre. <p>Les objectifs à atteindre sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fluidifier les parcours en hébergement, en diminuant la durée du séjour qui est en moyenne de 6 mois pour les hommes et de 9 mois pour les femmes. - Augmenter les sorties CHRS vers du logement adapté ou de droit commun 33,75 % en 2011, objectif 2014 50% de sorties vers le logement. - Conforter les relations avec les bailleurs sociaux et développer les mesures AVDL, la mise en place au sein du SIAO d'une commission avec les bailleurs, a facilité l'accès au logement de ménages restés sans solution. Par le diagnostic partagé et la mise en place d'une mesure AVDL nous avons favorisé la stabilité des ménages et sécurisé les bailleurs. - Achèvement en juin 2012 du projet de restructuration de l'association le foyer de Furiani. Désormais 33 places de CHRS insertion sont installées en collectif et 7 en appartements relais et la maison relais de 20 places est entièrement occupée, une liste d'attente a été mise en place. - La mise en vente du couvent ST François de capannelle par le Secours Catholique a permis de travailler sur un projet d'offre de 28 logements pour des publics en difficulté sociale, cumulant parfois plusieurs handicaps. La fondation Armée du Salut est porteuse du projet. L'objectif est également de mobiliser le PO FEDER sur le plan de financement de l'investissement. - La structure d'hébergement d'urgence de 14 places, gérée par l'association A Fratellanza est opérationnelle depuis le mois de janvier 2012. Ouverte de novembre à mars le projet est d'ouvrir cette structure à l'année et ce dès 2013 si possible. - Prévention des expulsions locatives : le nombre de procédures a augmenté passant de 136 procédures d'assignation à 184 dont 25 demandes de concours de la force publique. Les personnes concernées sont de plus en plus en situation précaire. L'objectif du service depuis de nombreuses années est de ne mettre personne à la rue sans un relogement et de ne pas payer d'indemnités pour refus de concours de la force publique.
<p>POLITIQUES MISES EN ŒUVRE</p>	<p>Les crédits mobilisés par l'Etat sur le BOP 177 EN 2012 : 2 008 094€ dont 92 000 € pour le règlement de la décision de justice relative au contentieux tarifcation 2011, Foyer de Furiani.</p>

	Expulsions locatives : 5 réunions de la CAPPEX, 185 dossiers examinés, recours au dispositif d'intermédiation locative et d'accompagnement social pour maintenir les ménages dans le logement ou pour les faire accéder au logement.
RESULTATS OBTENUS	<p>Les crédits du BOP 177 ont été recentrés sur l'objectif du logement d'abord, par le développement des dispositifs leviers que sont l'inter-médiation locative, l'AVDL, l'allocation de logement temporaire, la création de places maison relais et le renforcement du SIAO conforté dans sa fonction de coordination et d'observation.</p> <p>AVDL , les mois mesures sont passés de 225 à 360 et le taux de sortie vers le logement est de 33,75%.</p> <p>Inter-médiation locative financement de 22 mesures en 2012.</p> <p>Expulsions locatives : 17 concours de la force publique accordés, seulement 6 cas d'intervention effective de la force publique, ces personnes ayant eu des possibilités de relogement. Aucune indemnité n'a été allouée.</p>
ILLUSTRATIONS CONCRETES	<p>Inauguration de l'accueil de nuit de Fratellanza au mois de janvier 2012.</p> <p>Inauguration de l'extension CHRS et création maison relais du Foyer de Furiani en septembre 2012.</p>

B- Mettre en œuvre la politique logement social et de la rénovation urbaine

Les aides publiques au logement

- Le logement locatif social neuf subventionné (PLUS-PLAI) ou agréé (PLS) par l'Etat

Au 31 décembre 2012, le parc locatif social représente **7 302 logements** (7 265 logements en 2011), soit **60 % de l'ensemble de la région**.

Ce parc se concentre pour l'essentiel sur la ville de Bastia avec 70 % du total départemental.

Au regard de l'objectif régional pour la Corse de 340 (350 en 2011) logements à loyer maîtrisé à financer en 2012, les dossiers de la Haute-Corse ont représenté 113 logements dont 56 PLAI, pour 312 logements financés sur la région. Le total des subventions s'élève à près de 1,1 M€ pour la Haute-Corse.

- L'amélioration du parc privé

Les trois priorités nationales de l'Anah reprises au plan local sont :

- la lutte contre l'habitat indigne
- l'aide à la rénovation des copropriétés dégradées
- la lutte contre la précarité énergétique.

En 2012, la DDTM a agréé en commission locale d'amélioration de l'habitat -CLAH- les dossiers de 185 (293 en 2011) logements subventionnés représentant une enveloppe de 1,07 M€ (1,7 M€) attribuée en totalité.

La DDTM a également contribué au renforcement de la lutte contre l'habitat indigne en participant à la mise en place du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et au renforcement de la lutte contre la précarité énergétique en signant un contrat local d'engagement avec le Conseil Général, le 14 décembre 2012.

Évolution des aides à la pierre depuis 2010 (hors zone urbaine sensible)

Types d'aides	Montants en M€			▶	Nombre de logements aidés		
	2010	2011	2012		2010	2011	2012
PLUS / PLAI	1,79	1,89	1,08	▶	98	137	108
PALULOS	0,0039	0,0039	0,017	▶	1	1	5
PLS	-	0	0	▶	-	15	0
ANAH	1,96	1,72	1,06	▶	260	293	185
Total	3,7539	3,62	2,157	▶	359	446	298

L'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la Haute-Corse a été approuvé conjointement par le représentant de l'État et le président du conseil général en juin 2005. Parmi les collectivités obligées, seule la Communauté de Communes Calvi-Balagne s'est engagée dans ce processus de réalisation d'une aire d'accueil en 2009. Elle a bénéficié à ce titre de subventions d'État. Les travaux d'aménagement ont été lancés en juin 2012 et devraient s'achever en 2013. Le schéma sera révisé en 2013.

En 2012, la DDTM a travaillé, aux côtés de la ville de Bastia, sur le projet de construction d'une aire d'habitat adapté pour les gens du voyage sédentarisés. Ce projet devrait aboutir en 2013. L'Etat a financé une MOUS accompagnement social pour les 27 ménages concernés, à hauteur de 39 750 €.

La rénovation urbaine

Dans son rôle de représentation locale de l'Agence nationale de rénovation urbaine -ANRU-, la DDTM assiste la ville de Bastia et ses partenaires (bailleurs sociaux et SEM de Bastia) pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine.

En la matière, 2012 a été marquée par la poursuite des opérations suivantes :

- Les quartiers sud de Bastia

Ce dossier concerne l'un des 189 quartiers prioritaires retenus par l'ANRU. Situé en zone urbaine sensible -ZUS-, il représente un investissement de 98 M€.

A ce jour, 44 opérations ont été engagées et 55 % du montant global des subventions a été versé.

Toutes ces opérations ont été instruites et suivies par la DDTM (construction-démolition de logements, aménagements et équipements structurants, réhabilitation et résidentialisation, ingénierie, ...).

- Le centre ancien de Bastia

Bien que n'étant pas classé en ZUS, le centre ancien de Bastia présente des caractéristiques identiques à celles d'un quartier prioritaire. Ce dossier, conduit par la ville de Bastia, a fait l'objet de 3 dispositifs différents, mais complémentaires, pour le traitement global de l'habitat dans ce périmètre. Tous, sont en phase opérationnelle :

1/ Opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI) : deux opérations de RHI sont en place sur le périmètre du centre ancien. Elles concernent le curetage et la démolition d'habitat insalubre :

- RHI Letteron Colonnes : opérationnellement terminée (7 immeubles soit 38 logements démolis), hormis la phase de reconstitution de l'offre de logements sociaux (37 dont 21 sur le site « colonnes » et 16 sur Letteron)

- RHI Pontetto : 3 batiments, soit 16 logements à démolir (curetage pour l'un d'eux). Début de la phase opérationnelle (études).

2/ PRQAD : la convention a été signée le 4 mai 2012 par tous les partenaires locaux. 6 opérations sur 22 ont été engagées. Les DUP pour la démolition de 5 immeubles ont été lancées.

3/ OPAH renouvellement urbain et copropriétés dégradées : 55 immeubles et 94 logements (OPAH RU) ainsi que 12 immeubles et 36 logements (OPAH CD) ont été réhabilités.

3/ Soutenir les quartiers en difficulté

Les actions menées dans le cadre de la politique de la ville ont pour objectif essentiel d'améliorer la vie des habitants des quartiers prioritaires, d'accompagner la mise en œuvre de projets dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé ou du lien social, et favoriser les initiatives associatives dans les quartiers.

A ce titre, la DDCSPP de Haute-Corse intervient par le biais de trois dispositifs :

- Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), quartiers sud et centre ancien
- Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), intervention possible dans le département avec une priorité d'intervention sur les territoires prioritaires de la politique de la ville en 2013.
- La dotation de développement urbain (DDU), quartiers politique de la ville et périphérie

<p style="text-align: center;">ENJEUX PROBLEMATIQUE</p>	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers de la politique de la ville dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé, du lien social, mais également favoriser l'émergence de projets en lien avec l'emploi et le développement économique... - Favoriser l'émergence de projets contribuant à la lutte contre la délinquance, - Permettre de renforcer la mixité sociale et améliorer l'offre de service rendu aux habitants. <p>Problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers défavorisés, - Évaluer en termes d'indicateurs d'impacts les retombées positives pour les bénéficiaires.
<p style="text-align: center;">POLITIQUES MISES EN ŒUVRE</p>	<p>Le service action et veille sociale de la DDCSPP a mis en œuvre les politiques publiques suivantes visant à promouvoir l'égalité des chances sur le territoire de la politique de la ville :</p> <p>1°) Contrat urbain de cohésion sociale :</p> <p>Les différentes thématiques de la politique de la ville mises en œuvre par l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) ont pour objectif de réduire les inégalités sociales par l'amélioration des conditions</p>

	<p>de vie des habitants des quartiers prioritaires, en complément des actions de droit commun.</p> <p>En 2012 le montant des crédits délégués au titre du CUCS s'est élevé à 445.366 € dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 80.000 € réservés au programme de réussite éducative (PRE), - 20.000 € réservés à la mise en œuvre d'un atelier santé ville, dont la prolongation se poursuivra durant l'année 2013. <p>2°) <u>Prévention de la délinquance : le fonds interministériel de prévention de la délinquance</u></p> <p>Le FIPD a bénéficié d'une enveloppe de 45.000 €. Il permet le financement de projets mis en œuvre par des associations ou des collectivités sur tout le département. Les priorités d'intervention sont définies annuellement par circulaire du Secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance. Les orientations prioritaires de la politique de la prévention de la délinquance s'inscrivent dans le cadre du plan national 2010/2012 du 02/10/2009. La déclinaison de ce plan est adaptée au contexte local par le plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes qui fixe les priorités locales.</p> <p>3°) <u>La Dotation de développement urbain :</u></p> <p>La ville de Bastia fait partie des 100 communes dont la population est confrontée aux difficultés les plus importantes et la DDU permet d'aider les collectivités bénéficiaires à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de service rendu aux habitants. Le montant de cette dotation versée à la ville de Bastia s'est élevé en 2012 à 681.230 €.</p>
<p>RESULTATS OBTENUS</p>	<p>1°) CUCS</p> <p>L'appel à projet du CUCS, a permis la mise en œuvre de 80 actions portées par 31 structures (associations de quartiers, collectivités ou institutions) dans les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éducation, et programme de réussite éducative, - emploi/insertion et développement économique : 17 projets dont 6 nouveaux, - logement, santé/accès aux soins, - culture et expression artistique, - lien social, citoyenneté, - accès aux droits et prévention des discriminations, - prévention de la délinquance. <p>2°) Le FIPD :</p> <p>La priorité nationale pour 2012 ciblait la prévention de la délinquance des jeunes (mobilisation d'au moins un tiers de l'enveloppe) à laquelle 42 % des crédits ont été consacrés. 13 projets ont été financés, dont 12 mis en œuvre par des associations et un par les référents scolaires de la Gendarmerie pour la prévention de la cyber-délinquance. Ces actions ont permis de favoriser la lutte contre les incivilités, les problèmes de délinquance des jeunes par le biais de chantiers d'insertion, de projets citoyens valorisant les valeurs du civisme par un accompagnement à la réinsertion sociale.</p> <p>Tous les crédits correspondants à ces deux dispositifs ont été engagés et mandatés.</p>

	<p>3°) DDU : Neuf projets ont été mis en œuvre :</p> <p>Financement d'équipements publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement du hall d'accueil de la maison des quartiers sud, - aménagement extérieur de la crèche de Montesoro, - système de contrôle d'accès dans les écoles, - accessibilité handicapés quartiers Sud (nouvelle tranche), - aménagement d'un espace convivial à Paese Novu. <p>Equipements et actions dans les domaines économique, social, éducatif ou culturel contribuant à réduire les inégalités dans l'accès aux services collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - animation pour les enfants dans les quartiers prioritaires, - mise en place et suivi de la GUSP Centre Ancien, - animations avec la piste BMX transportable, - diagnostic sur le suivi des familles manouches.
<p style="text-align: center;">ILLUSTRATIONS CONCRETES</p>	<p>Parmi les diverses réalisations, deux types de projets innovants et valorisant sont à noter :</p> <p>CUCS : Dans le domaine de l'emploi et du développement économique, thématiques prioritaires de l'Acsé, deux types de projets ont été renouvelés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de deux ateliers chantiers d'insertion dans le centre ancien, faisant suite à une mission d'accompagnement des acteurs locaux pour le développement des services d'appui la création d'activité - une auto-école sociale permettant de lever les freins à l'embauche, qui a de nouveau obtenu des résultats très probants, permettant à la structure porteuse d'étendre le dispositif au secteur rural <p>FIPD : Deux projets innovants destinés à 15 jeunes de 12/18 ans résidant sur le territoire CUCS quartiers sud, répondant ainsi aux priorités de la circulaire 2012 du SGCIPD en faveur de la délinquance des jeunes, ont été mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Médiation nocturne » lieu d'accueil, d'écoute et d'activités ouvert jusqu'à 22 h au sein des quartiers sensibles, deux fois par semaine - « Parcours de socialisation séjours de rupture » sorties en Corse et sur le continent permettant de susciter chez les jeunes une rupture comportementale par la découverte d'un autre univers.

4/ Maîtriser l'immigration et intégrer les populations qui entrent légalement sur le territoire

Les principaux chiffres relatifs à l'immigration :

En 2013, 21.000 ressortissants étrangers ont été recensés sur le département de la Haute-Corse dont :

- 12.000 marocains,
- 1700 tunisiens,
- 1500 algériens.

En 2012, 2200 titres de séjour ont été délivrés et 170 personnes ont acquis la nationalité française, dont 21 par mariage.

135 demandes de regroupement familial ont été reçues, 119 ont fait l'objet d'une décision (92 étaient favorables, soit 77 %).

Enfin, 391 mesures d'éloignement ont été prononcées dont 242 ont été exécutées soit un taux d'exécution de 61,89%.

Concernant le contentieux, 148 décisions ont été prononcées par les juridictions administratives dont 34 annulations, ce qui porte à 77% le taux de confirmation des décisions préfectorales relatives au droit des étrangers.

La politique d'intégration

La circulaire du 28 janvier 2010, a relancé les **programmes régionaux d'intégration des populations immigrées** (PRIPI) pour la période 2010-2012. Cette relance est l'occasion de donner une nouvelle impulsion à la politique d'intégration des migrants afin de répondre aux priorités nationales et de promouvoir « le vivre ensemble ».

Elle s'appuie sur les priorités que sont l'apprentissage du français, tant à l'oral qu'à l'écrit, la promotion des valeurs de la République, l'accès à l'emploi et au logement et la mémoire de l'immigration.

La politique d'intégration est destinée aux immigrés et étrangers qui résident régulièrement en France, les publics sur lesquels les actions doivent porter en priorité sont les primo-arrivants au cours des cinq premières années, ainsi que, de façon plus spécifique les femmes, les immigrés âgés et les familles.

Sous l'autorité du Préfet de région, la DRJSCS est en charge d'assurer la réalisation d'un programme d'intervention, le PRIPI Corse, Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées, pour une période de 3 ans (2010-2012).

En 2012, sur le territoire de la Haute-Corse, les actions inscrites dans le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées se sont poursuivies.

Financées à hauteur de hauteur de 54 735 € sur le Budget Opérationnel de Programme 104 elles se répartissent comme suit :

	Montant total des crédits	ASL – Ateliers sociolinguistiques	ADLI agent de développement local et d'intégration	Autres
2012	54 773 € (dont 7000 non pérennes)	45 375 € (6 ASL)	7 000 €	2 360 € (2 actions)

Les subventions versées servent principalement au financement d'actions en faveur de l'apprentissage de la langue - en 2012, près de 83 % des crédits sont consacrés à ce poste.

Les actions portent essentiellement sur le rural et on constate une forte implantation sur la plaine orientale, territoire concentrant une importante population immigrée.

Ce constat, posé dès l'élaboration du PRIPI, a permis également la mise en place d'un poste d'Agent de développement local à l'intégration.

Véritable moteur de la politique d'intégration, au service de la microrégion, l'ADLI développe ses missions autour de 3 axes prioritaires :

- des actions « tout public » (permanences, appui linguistiques...)
- des actions à destinations des familles (médiation, soutien à la parentalité...)
- de l'aide au montage de projets

D'autres actions viennent renforcer la politique d'intégration ; il s'agit :

- du dispositif « Ouvrir l'école aux parents » - en place en 2012 dans les collèges de Saint-joseph et de Casinca.

Il s'adresse aux parents immigrés, et offre au sein des établissements scolaires des formations visant à l'apprentissage de la langue française, l'appropriation des principes et des valeurs de la République et l'acquisition d'une meilleure connaissance de l'institution scolaire.

- des actions menées dans le cadre des REAAP – réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents dont les objectifs sont notamment de favoriser le lien parent-enfant en aidant les parents à mieux comprendre leurs enfants, le milieu dans lequel ils grandissent ;

- des CAI - contrats d'accueil et d'intégration – Ils sont mis en place et financés par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Ces contrats comprennent une formation civique (présentation des institutions françaises et des valeurs de la République), une formation linguistique, et une « session d'information » sur la vie en France

En 2013, une évaluation nationale des PRIPI est lancée. Elle portera sur la gouvernance nationale et régionale, les complémentarités avec les autres politiques publiques et l'efficacité des dispositifs mis en place. Elle servira de fondement au renouvellement des PRIPI. Parallèlement et dans l'attente de ces résultats, un certain nombre d'actions sont déjà prévues, il s'agit de :

- la reconduction des ateliers sociolinguistiques
- l'ouverture d'un lieu « type café social » à destination des personnes âgées immigrées, sur le centre ancien de Bastia
- la pérennisation du poste d'ADLI en partenariat avec les partenaires institutionnels du territoire (services de l'État, CAF, MSA et collectivités territoriales)

<p>Définition de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les inégalités ▪ Répondre aux difficultés ▪ Lutter contre les discriminations et le racisme ▪ Favoriser l'égalité des chances et promouvoir le « mieux vivre ensemble » ▪ Conforter et poursuivre la politique d'accueil ▪ Favoriser l'accompagnement et assurer le suivi des populations immigrées ▪ Accompagner les populations dans l'orientation, l'insertion sociale et professionnelle ▪ Lutter contre les discriminations ▪ Favoriser la responsabilité parentale et le suivi des relations familiales ▪ Mettre en place une observation partagée des publics ▪ Organiser et déployer la formation d'acteurs ▪ Faciliter l'accès au logement des populations immigrées
<p>Moyens engagés</p>	<p>Appel à projets pour 2012 du Fonds Européen d'Intégration :</p> <p>Afin de renforcer le partenariat issu des travaux menés lors de l'élaboration du PRIPI, la volonté de la politique mise en place a été d'impulser une démarche de cofinancements.</p> <p>A cette fin, sous l'impulsion du Préfet de Région des échanges ont déjà été engagés avec la Collectivité Territoriale de Corse en vue de financements conjoints d'actions prioritaires du PRIPI.</p>
<p>Indicateur(s) d'exécution</p>	<p>Nombre d'actions financées et réalisées dans le cadre du PRIPI</p>

Valeurs cibles	10 en 2013
Calendrier de mise en œuvre	Action continue sur une période de 3 ans renouvelable. Les actions inscrites dans le programme feront l'objet d'un bilan annuel et de remontées nationales, coordonnés par la DRJSCS.
Référence nationale (DNO, schéma stratégique)	La loi de programmation n° 2005-32 du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale qui donne une base législative au PRIPI Le décret du 26 décembre 2007 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire La circulaire du 7 janvier 2009 relative à la mise en place d'une nouvelle politique d'intégration des étrangers en situation régulière La circulaire du 28 janvier 2010 relative au programme régional d'Intégration des Populations Immigrées
Service(s) concerné(s) par l'action	<ul style="list-style-type: none"> - DRJSCS - DDCSPP Haute Corse et Corse du Sud - DIRECCTE - DREAL - DRDFE - Collectivité territoriale de Corse - Conseils généraux - Communes - ARS - Tissu associatif

5/ Assurer le développement harmonieux et la cohésion du territoire

La mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale

L'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales dispose qu'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est établi dans chaque département, avec pour double objectif d'assurer :

- la couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sur des périmètres pertinents,
- la rationalisation des structures de coopération intercommunale classiques dans une perspective de réduction.

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Haute-Corse, adopté par arrêté du 16 décembre 2011 suite à l'avis favorable émis par la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) lors de sa séance du 9 décembre 2011, a prévu ;

- 5 créations de communauté de communes
- 6 extensions de communautés de communes existantes
- 11 fusions de syndicats de communes avec des communautés de communes (4 SIVOM et 7 SIVU)
- 15 dissolutions de syndicats de communes (5 SIVOM, 7 SIVU et 3 Syndicats Mixtes)
- 1 transformation d'un SIVU en Syndicat Mixte.

Au cours de l'année 2012, la totalité des procédures afférentes aux mesures prévues dans le schéma ont été initiées.

S'agissant des dissolutions : sur les 15 dissolutions de syndicats envisagées, 9 sont intervenues et 5 le seront avant le 1^{er} juin 2013, 1 a été abandonnée faute de majorité.

La mise en œuvre des autres mesures prévues au SDCI s'est traduite par la situation suivante au 1^{er} janvier 2013 :

- **3 communautés de communes ont été créées ex-nihilo**
- **2 communautés de communes existantes ont été fusionnées avec des syndicats intercommunaux et étendues à des communes isolées**
- **4 communautés de communes existantes ont été étendues à des communes isolées**

Toutefois, pour 4 territoires sur les 12 identifiés dans le SDCI, les consultations des communes intéressées sur le projet de périmètre et de statuts étaient toujours en cours en fin d'année 2012 :

Il s'agit :

- de la **création de la Communauté de communes du Niolu**, composée de 5 communes
- du **projet de création de la Communauté de communes de la Vallée du Golo** composée de 18 communes
- du **projet de création de la Communauté de communes Orezza Ampugnani** composée de 29 communes
- du **projet de fusion de la Communauté de communes du Cap Corse**

En application de la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, ces procédures donneront lieu à des décisions préfectorales avant le 1^{er} juin 2013.

L'état de la coopération intercommunale

Il résulte des mesures ci-dessus détaillées qu'au 1^{er} janvier 2013, l'état de la coopération intercommunale dans le département était le suivant :

<i>Arrondissement</i>	<i>Type de structure</i>					TOTAL
	SIVOM	SIVU	CC	C. AGGLO	SYND. MIXTES	
<i>BASTIA</i>	2	7	2	1	-	12
<i>CORTE</i>	7	9	7	-	5	28
<i>CALVI</i>	2	5	5	-	3	15
TOTAL	11	21	14*	1	8	55

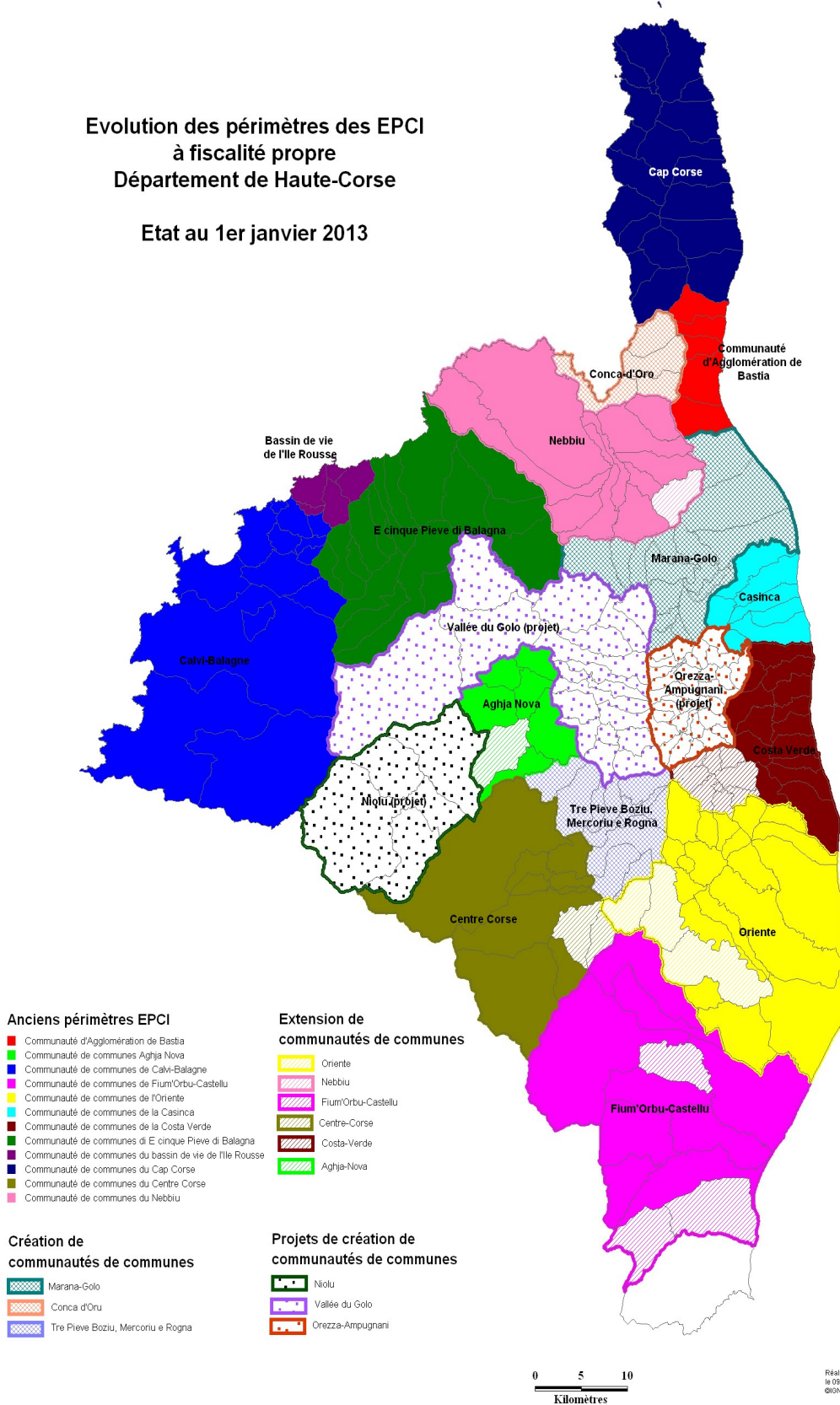
(*) dont 2 à TPU (Calvi-Balagne et Bassin de vie L'Ile Rousse).

Le nombre de communes couvertes par un EPCI à fiscalité propre est de 184 (soit 78 %), représentant 96,30 % de la population départementale.



Evolution des périmètres des EPCI à fiscalité propre Département de Haute-Corse

Etat au 1er janvier 2013



L'État garantit la sécurité des personnes, des biens, et des ressources

1/ La lutte contre la délinquance générale

Le Bilan 2012 :

Le département de Haute-Corse est divisé en deux zones de compétence en matière de sécurité et d'ordre publics, une zone de police (4 communes dont Bastia), qui relève de la direction départementale de la sécurité publique (168 fonctionnaires) et une zone de gendarmerie couverte par le groupement de gendarmerie (436 militaires répartis en quatre compagnies territoriales). Ces deux services bénéficient en outre respectivement du renfort permanent d'une compagnie républicaine de sécurité et d'un escadron de gendarmerie mobile. Par ailleurs des services spécialisés régionaux (Police Judiciaire, section de recherche de gendarmerie, GIR) concourent à la mission de police judiciaire dans le domaine de la grande criminalité.

En 2012, la délinquance générale dans le département de Haute-Corse s'est stabilisée, voire a légèrement régressé sur le plan statistique (7433 faits constatés en 2010, 7547 faits constatés en 2011 et 7451 en 2012) après une augmentation significative depuis 2009.

Toutefois, les agrégats ont connu des résultats variés en fonction des catégories d'infractions considérées. Par ailleurs, on assiste à des évolutions différentes selon les zones (ZPN, zone de police, ou ZGN, zone de gendarmerie).

Si la délinquance générale a très légèrement baissé en zone de police, elle a augmenté de 5,17 % en zone de gendarmerie par rapport à l'année 2011.

Les atteintes à l'intégrité physique des personnes (925 faits) sont globalement en légère hausse, aussi bien en zone police qu'en zone gendarmerie (+1,98%), ce qui place le département à la 49ème place sur 96.

Ce phénomène est le résultat, pour l'essentiel, d'une augmentation des violences physiques non crapuleuses (violences légères) dans le cadre de liens familiaux, personnels ou professionnels. Le taux d'élucidation de ces infractions (64 %) est satisfaisant.

Les atteintes aux biens (+3,38%) constituent, dans le département, un sujet de préoccupation, passant de 4109 à **4248 faits**. Si elles ont baissé de près de 5 % en zone de police, elles ont augmenté en zone de gendarmerie. Globalement la Haute-Corse se situe à la 49ème place également sur 96 départements.

Dans l'un comme dans l'autre des ressorts territoriaux, on constate une nette augmentation des vols par effraction (+12 % en ZPN, +41,85 % en ZGN).

Cette hausse a eu, à l'évidence, un impact sur le **taux d'élucidation général qui a baissé** assez significativement pour s'établir à 35,57 % au lieu de 46,01 % l'an passé (notamment en ZGN où il est passé de 49,89 % en 2011 à 34,77 % en 2012).

En revanche, les vols à main armée et les vols avec violence sont en baisse.

Les escroqueries et autres infractions économiques et financières sont, quant à elles, en net recul (-14,96%). Elles demeurent toutefois une spécificité locale puisque le département est en 5ème position sur 96 départements. **Les infractions révélées par l'activité des services** baissent globalement de 4,61 %.

L'augmentation relative de la délinquance générale que l'on constate depuis 2009 (6942 faits constatés en 2008/ 7451 en 2012), sa répartition géographique (schématiquement 1/3 en zone « police » et 2/3 en zone « gendarmerie ») semble devoir s'inscrire dans la durée. Elle résulte vraisemblablement d'évolutions structurelles tenant à la démographie et au développement économique de nouveaux secteurs du département relevant de la compétence territoriale de la gendarmerie nationale.

Le nombre total d'**homicides et de tentatives** s'élève respectivement à 12 et 7 (pour 14 et 4 en 2011), restant à un niveau significativement élevé qui classe la Haute-Corse au premier rang national rapporté à sa population. Par ailleurs, l'activité de la grande criminalité organisée demeure préoccupante et le bilan d'activité relativement décevant eu égard à l'implication des services. On notera que l'indicateur « criminalité organisée et délinquance spécialisée » (qui comptabilise des infractions comme les vols à main armée, extorsions de fonds, associations de malfaiteurs, destructions volontaires, attentats, trafics ...), qui connaît un taux national de 4,54 pour 10 000 habitants, s'établit en Haute-Corse à 8,88 pour 10 000 habitants en 2012, ce qui classe le département au 8ème rang sur 96.

Le bilan de la sécurité routière est en demi-teinte. Si le nombre d'accidents décroît, de même que celui des blessés, le nombre de tués a augmenté . 2011 : 312 accidents faisant 432 blessés et 12 morts ; 2012 : 304 accidents faisant 412 blessés et 24 morts.

2/ La lutte contre les violences faites aux femmes

La lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans le cadre de la politique en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, impulsée, animée et coordonnée en Haute-Corse par la Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité (MDDFE) de la DDCSPP 2B, et plus particulièrement dans le cadre du 3ème Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes (2011-2013).

La lutte contre les violences intra-familiales et violences faites aux femmes est également un des objectifs du Plan départemental de prévention de la délinquance de Haute Corse (2011-2013).

<p>ENJEUX PROBLEMATIQUE</p>	<p>L'ampleur et la gravité des violences à l'encontre des femmes ont appelé une réponse forte des pouvoirs publics. Le 3ème plan interministériel fixant trois priorités Protection, Prévention et Solidarité, a élargi son champ d'action à toutes les formes de violences: violences au sein du couple, violences sexistes et sexuelles au travail, viols et agressions sexuelles, mutilations sexuelles féminines, mariage forcé, polygamie, prostitution.</p> <p>En Haute-Corse, les violences les plus nombreuses sont celles commises au sein du couple : en moyenne 5 à 6 procédures judiciaires mensuelles/an, or les études nationales soulignent que moins de 10% des femmes portent plainte. Les violences sexuelles (44 faits d'agressions et viols en 2011) concernent majoritairement des mineures.</p> <p>Les objectifs poursuivis en Haute-Corse concernent la déclinaison départementale du 3ème plan (2011-2013) sur l'ensemble des violences, le renforcement de la prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants, le développement du maillage territorial, l'amélioration de la connaissance et du repérage des violences, la prévention de la récurrence des auteurs ainsi que la poursuite de la sensibilisation des professionnels et du grand public.</p>
<p>POLITIQUES MISES EN ŒUVRE</p>	<p>Au sein de la DDCSPP 2B, la MDDFE développe des partenariats avec les services compétents de l'État, notamment avec les services du ministère de la Justice, les services de police et de gendarmerie, les collectivités locales et les réseaux associatifs dont le CIDFF Haute-Corse (Centre d'information des femmes et des familles). Elle travaille également en relation avec le niveau régional du service des droits des femmes (DRDFE).</p> <p>Financements État mobilisés :BOP 137 (Égalité entre les hommes et les femmes), avec un soutien du FIPD (Fonds Intervention de Prévention de la Délinquance)</p>
<p>RESULTATS OBTENUS</p>	<p>En Haute-Corse, en 2012, l'action de l'État concerne:</p> <p>1/ La poursuite du soutien aux actions en faveur de l'accès aux droits et de l'accompagnement des femmes victimes de violences portées par le CIDFF 2B :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accueil et information juridique: 30% des 1211 demandes d'information traitées concernent des femmes victimes de violences, très majoritairement au sein du couple- Le réseau départemental REACTIV (REseau d'ACTIon Contre les Violences faites aux femmes), créé depuis 2008 et co-animé avec la MDDFE, ce réseau composé de partenaires des différents champs d'intervention concernés a été réuni 2 journées (21mars et 12 juillet 2012) avec une vingtaine de participants présents.

-le **Référent local violences**, interlocuteur unique et de proximité des femmes victimes de violences conjugales, garantissant une réponse individualisée et une prise en charge globale, a accompagné 34 femmes (deux fois plus qu'en 2011). Une sensibilisation à la problématique violences a été effectuée le 3 avril 2012 auprès de 18 gendarmes de la brigade de Ghisonaccia.

-le **groupe de parole à visée thérapeutique**:14 femmes/11 séances annuelles

-L'**action de suivi psychologique individuel** des femmes victimes de violences :107 séances réalisés

2/ le soutien aux actions de la **Corsavem** dans le cadre de l'**aide aux victimes** et médiation : 141 femmes victimes accueillies pour violences intrafamiliales dont 92% commises par un partenaire ou ex partenaire

3/ L'**appui au pilotage** de cette politique par la MDDFE avec la **Commission dédiée aux violences intrafamiliales et violences faites aux femmes** rattachée au CDPD (Conseil départemental de Prévention de la Délinquance).

Cette commission a pour objet de faire remonter toute proposition utile au CDPD, d'offrir une meilleure visibilité sur les violences faites aux femmes dans le département, de permettre le suivi des actions locales et favoriser l'émergence des réponses nouvelles à apporter conformément au 3ème plan. Elle s'est réunie le 17 février 2012 et un bilan a été présenté lors de la plénière du CDPD le 22 Juin 2012. Les axes de travail de la Commission sont : la fonction observatoire des violences, l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes notamment le volet hébergement/logement, les violences sexistes et sexuelles faites aux jeunes filles en milieu scolaire, les violences au travail.

Un diagnostic sur l'hébergement et l'accès au logement des femmes victimes de violences conjugales a été réalisé (élève IRA accueillie à la MDDFE) fin 2012 et servira de base aux travaux 2013.

4/ **La prévention de la récidive et l'accompagnement des auteurs de violences conjugales :**

-**Journée de formation destinée à la professionnalisation des acteurs** organisée par l'association E.P.E (École des Parents Éducateurs) en partenariat avec la MDDFE. Intervention de Mme Vasselier-Novelli de La Durance (27/01/12 ,Bastia) :

33 participants (travailleurs sociaux, psychologues, gendarmes, associations spécialisées...)

- **Mise en place d'un dispositif de prise en charge des auteurs** sous forme de permanences d'accueil et groupe de parole à visée thérapeutique. Cette réponse a fait l'objet d'une convention entre le Parquet de Bastia et l'E.P.E (septembre 2012)

5/ La formation des acteurs et la sensibilisation grand public

- Formation « *Droit de séjour des femmes étrangères victimes de violences* » le 21/05/2012, Bastia.- partenariat Union Régionale des CIDFF /CIMADE : 20 participants

- Formation « *Les violences sexistes et sexuelles dans les relations de travail* » 14/11/2012, Bastia, partenariat Carif-Corse compétences, intervention de Mme. Baldeck de l'AVFT (Association européenne contre les Violences faites aux Femmes aux Travail): 12 participants

- ***Journée Internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes,***

Exposition Information et sensibilisation à la problématique des violences faites aux femmes, 25/11/2012 ; stand CIDFF Place Saint-Nicolas-Bastia : plus de 500 personnes sensibilisées.

- **Conférence «Connaitre les violences sexuelles pour mieux les accompagner** » organisé le 26/11/2012, par le CIDFF à l'IRA de Bastia. Intervention Dr Muriel Salmona, Psychiatre-Psychotraumatologue, Responsable de l'Antenne 92 de l'Institut de victimologie, Présidente de l'Association Mémoire Traumatique et Victimologie : 120 professionnels participants

3/ La prise en charge des mineurs délinquants et en difficulté

Depuis le 1^{er} septembre 2011, les deux Services Territoriaux Educatifs de Milieu Ouvert (STEMO) de Corse (Ajaccio et Bastia) qui ont remplacé les deux centres d'action éducative (CAE) ont été regroupés en un seul à Bastia, ce service étant désormais composé de deux unités éducatives de milieu ouvert (UEMO).

Les missions du Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert (STEMO) sont les suivantes :

- L'aide à la décision des magistrats, par le biais des mesures d'investigation, exercées au pénal ou au civil ;
- La mise en œuvre des décisions de l'autorité judiciaire, qu'il s'agisse des mesures éducatives ou de probation, des peines, des aménagements de peines ;
- L'accueil et l'information des mineurs et des familles dont les demandes sont susceptibles de relever de la compétence du Juge des enfants, par le biais de la Permanence Educative Auprès du Tribunal pour Enfants ;
- La participation aux politiques publiques concernant la jeunesse.

Ces missions sont exercées au titre de l'enfance délinquante (ordonnance du 2 Février 1945) et de l'assistance éducative (articles 375 et suivants du code civil).

L'activité de l' Unité Educative de Milieu Ouvert (UEMO) Bastia est en forte baisse. Tant le nombre de jeunes suivis (moins 9%), que le nombre de mesures prises en charge durant l'année (moins 11%) sont en baisse. Si l'on compare les mesures entrées en cours d'année, on constate une diminution de 26% par rapport à l'année précédente. Cette baisse d'activité peut trouver deux explications : il peut s'agir d'une diminution de la délinquance repérée des mineurs sur la Haute Corse ; ou du développement d'alternatives au traitement de la délinquance des mineurs n'impliquant pas la Protection judiciaire de la jeunesse. Les services du Parquet de Bastia s'orientent vers la première réponse, affirmant que les situations impliquant des mineurs sont de moins en moins fréquentes.

Investigation

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) a remplacé les autres mesures d'investigation (Investigation et orientation éducative, et Enquête sociale).

Les mesures d'investigation sont en forte baisse sur l'UEMO Bastia. On relève une diminution de 38% des mesures clôturées comparativement à l'année précédente. La baisse peut être la conséquence du changement de Juge des enfants en septembre 2011. En effet, le précédent magistrat systématisait le recours à l'investigation ; ce qui n'est pas le cas de l'actuelle Juge des enfants qui semble se satisfaire des rapports de la CRIP dans la plupart des cas. Les mesures d'investigation confiées à l'UEMO Bastia en 2012 sont très majoritairement fondées sur l'article 375 du code civil (29 MJIE) ; seules deux MJIE sont fondées sur l'ordonnance de 45. Elles ont toutes deux été proposées par l'éducateur dans le cadre de la PEAT.

Contrairement aux investigations longues, les RRSE au pénal sont en hausse (+15%). L'activité PEAT représente ainsi 0.60 ETP

Milieu ouvert

Globalement, les mesures de suivi en milieu ouvert (hors investigation et RRSE) confiées à l'UEMO Bastia sont en baisse de 10% comparativement à l'année précédente. Cela contribue au décroissement de l'activité globale de l'unité.

L'analyse par mesure laisse apparaître, à Bastia également, une prédominance des mesures de réparation. Elles représentent 36% de l'activité de l'unité sur 2012, et jusqu'à 50% des mesures entrées. Ce sont les mesures présentes qui viennent ensuite : les mesures de Liberté surveillée préjudicielle (elles représentent 22% des mesures suivies), puis les Contrôles judiciaires (13%). Les mesures éducatives de Liberté surveillée puis les peines de sursis avec mise à l'épreuve représentent également une part non négligeable de l'activité de l'unité (respectivement 11% et 9% pour 2012).

Placements

21 jeunes ont été placés et simultanément suivis par l'UEMO Bastia ; neuf de ces placements étaient fondés sur l'Ordonnance de 45, douze sur l'article 375 du code civil. Le nombre de jeunes placés et suivis concomitamment par le STEMO s'élève à **29 au total**. Ces placements sont **majoritairement ordonnés au civil**. Ce qui renforce un constat établi depuis des années, celui de familles et jeunes en difficultés sociales économiques et personnelles.

Une véritable difficulté apparaît dans la recherche de lieux de placement au pénal, qu'il s'agisse de placement préparé ou en urgence, dans le cadre d'un déferrement. Les places disponibles en structure spécialisée, type CEF ou CER, sont rares, et de nombreux refus sont opposés en raison de l'origine géographique du mineur et des coûts qu'engendreraient sa prise en charge.

Au-delà des arguments financiers, certaines structures questionnent la pertinence d'un placement sur le continent sans projet de sortie durable du mineur à proximité du lieu d'hébergement. Si ces interrogations ont lieu d'être, il ne faut pas oublier que l'absence de CEF, CER et EPE sur la Corse rend impossible la réalisation de ce type de placement sans éloignement.

Activités de jour

Parmi les jeunes confiés au STEMO, on en recense un certain nombre qui ne sont inscrits dans aucun dispositif d'insertion de droit commun et que l'administration qualifie de « hors tout ».

Le dispositif accueil accompagnement (DAA) constitue un outil d'insertion à destination de ces « hors tout ». Censé favoriser l'intégration scolaire ou professionnelle de ces mineurs, le DAA doit être mis en place au STEMO Bastia comme dans tous les services de la Protection judiciaire de la jeunesse. Il ne s'agit pas d'une mesure en tant que telle, mais d'une modalité de prise en charge des mineurs qui nous sont confiés.

Tel qu'il est pensé sur chacune des deux unités, **le DAA ne peut actuellement concerner que certains mineurs hors tout** : ceux qui résident dans l'agglomération ajaccienne ou bastiaise, et sont susceptibles de quitter leur domicile (excluant les mineurs hospitalisés ou incarcérés). Le nombre de mineurs inclus sur le dispositif accueil accompagnement est donc inférieur au nombre de mineurs hors tout.

Il suppose la définition d'un emploi du temps, combinant des activités collectives et un suivi individualisé renforcé, comme le prévoit la circulaire du 25/02/2009. Les activités menées dans ce cadre doivent permettre de réaliser des bilans scolaires et professionnels, de construire le projet professionnel du mineur, ainsi que les bases de sa socialisation.

4/ La sécurité civile

A- La sécurité et l'éducation routière

<u>Les principaux chiffres de la circulation routière</u>			
cartes grises :		permis de conduire :	
11 589	changements de titulaires	3 182	permis édités
4 626	déclarations de cession	797	permis suspendus

1. La sécurité routière

L'accidentologie

L'année 2012 a été marquée par la très forte augmentation du nombre d'accidents et de victimes de la route, avec une situation qui s'est particulièrement dégradée au cours de l'été. La Balagne a été fortement touchée avec 8 tués sur 5 accidents.

Comparaison de l'accidentalité 2012 / 2011 sur la période estivale

	accidents	tués	blessés
Juin à septembre 2012	139	15	188
Juin à septembre 2011	105	4	166

La sensibilisation

Les axes d'action :

- Prévention
 - Pistes d'éducation routière dans toutes les écoles primaires du département
 - 14 actions de sensibilisation à la sécurité routière envers les collégiens et les lycéens
 - 10 actions de sensibilisation envers les CFA
 - Campagne de sensibilisation dans les lieux festifs, de mai à septembre sur le thème des jeunes et l'alcool
 - Tenue du stand sécurité routière au salon auto-moto à Bastia
- Communication
 - Réalisation d'une plaquette sur les chiffres de l'accidentologie 2012
 - Campagne d'affichage sur les bus de la CAB d'une affiche réalisée par le collège de Montesoro
- Sanction
 - 13 radars fixes de sanction
 - 1 radar pédagogique en remplacement des panneaux d'annonce de radars

En 2012, les radars ont constaté 44 338 excès de vitesse, dont 639 grands excès de vitesse (plus de 50 km/h au dessus de la vitesse autorisée).

2. L'éducation routière

La DDTM organise les examens des différentes catégories du permis de conduire. Elle assure l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter un établissement d'enseignement de la conduite, la gestion des autorisations d'enseigner des moniteurs des auto-écoles et les autorisations de conduire pour les professionnels, notamment les chauffeurs de taxi. Elle est également chargée du contrôle pédagogique des établissements de formation.

En 2012 :

- 4 635 candidats ont été examinés à l'épreuve pratique du permis de conduire, toutes catégories confondues.
- 5 110 candidats ont passé l'épreuve théorique

3. Les transports exceptionnels

S'agissant de transports exceptionnels de grande envergure, la DDTM a suivi, en 2012, la livraison des moteurs de la nouvelle centrale électrique de Lucciana destinée à remplacer l'actuelle centrale thermique.

Le transport des sept nouveaux moteurs, dont l'acheminement s'est fait par voies maritime et terrestre, s'est déroulé en deux temps (avril et juin 2012). La masse totale de chaque convoi représentait 289 tonnes pour une longueur de 45 mètres.

Associée à toutes les phases du projet, la DDTM a apporté sa contribution et ses compétences techniques. A ce titre elle a piloté le groupe de travail « infrastructure » consistant à proposer l'itinéraire le plus adapté compte tenu des caractéristiques des convois et à déceler les points de blocages le long du parcours tout en s'assurant de la solidité des ouvrages et des voies empruntées.

Elle a également assuré la coordination avec les municipalités concernées et l'ensemble des opérateurs de voies et réseaux. Au final, elle a proposé un arrêté préfectoral autorisant le transport exceptionnel en s'assurant que toutes les règles de sécurité aient été prises.

La sécurité et l'éducation routières

■ Nombre d'accidents et de victimes de la route

	accidents	blessés	tués
2010	362	524	30
2011	301	461	12
2012	304	458	24

■ Consommation des crédits du BOP 207

	2010	2011	2012
Action 1 ODSR	2 000	1 100	2 200
Action 2 PDASR	70 000	61 300	36 000
Action 3 ER	49 550	49 100	44 650
	121 550	111 500	82 850

■ Education routière : nombre de candidats et taux de réussite selon le permis

		2011		2012	
Type de permis		Nbre de candidats	Taux de réussite	Nbre de candidats	Taux de réussite
Epreuve pratique	2 roues	584	90 %	919	88,2 %
	Véhicules légers	3 026	60,9 %	3 340	67,5 %
	Poids lourds	382	83,7 %	376	93,8 %
Epreuve théorique	Code	4 602	50,8 %	5 110	54,4 %

B- La sécurité portuaire

Dans le domaine portuaire, la DDTM est chargée des missions relatives à :

- la police des plans d'eau des ports
- la police des matières dangereuses
- la sécurité et au respect des mesures de sûreté mise en place par les exploitants

Ces missions sont exercées sur les ports de commerce de Bastia, de Calvi et de l'Ile-Rousse. Par ailleurs, il assure, pour le compte des autorités portuaires (CTC pour Bastia et Conseil Général pour Calvi et l'Ile-Rousse), les missions relatives à la police de l'exploitation (terre-pleins et placement des navires) et à la police de la conservation du domaine public portuaire (protection des ouvrages maritimes). La convention entre l'État et la CTC pour l'exercice de ces missions de police a été signée le 9 novembre 2010 et celle entre l'État et le Conseil Général de Haute Corse a été signée le 04 février 2013.

1. L'exploitation du port de commerce de Bastia pour le compte de la CTC



Malgré l'ouverture d'une ligne Toulon-Bastia par la SNCM au printemps 2012, le trafic s'est de nouveau contracté pour atteindre 2,18 millions de passagers soit une baisse de 4,9 % par rapport à 2011. Le nombre d'escales a lui augmenté de 3 % pour atteindre 2417. Malgré cette baisse, le port de Bastia reste classé second port français pour le trafic passagers.

Le trafic marchandises, a été soutenu avec près de 2,15 millions de tonnes. Il est à noter une baisse d'un tiers des importations de ciment en vrac (27 000 tonnes).

Concernant la sûreté, un audit national de sûreté a eu lieu en avril 2012. Si le plan de sûreté portuaire doit être modifié suite à cet audit, de manière générale, l'application des mesures de sûreté (contrôles d'accès aux navires et aux quais, notamment) a été jugée satisfaisante.

2. *L'exploitation des ports de Calvi et de l'Ile-Rousse pour le compte du Conseil Général de la Haute-Corse*

Compte-tenu du retrait d'un opérateur sur ce port, le trafic du port de Calvi a diminué notablement en 2012, tant en nombre d'escales (190, soit -28 %), qu'en nombre de passagers (197 000, soit -15 %).

De son côté, le port de l'Ile-Rousse a vu son nombre d'escales rester stable (419) pour un total de 385 000 passagers en augmentation de 5,4% .

Le trafic de fret s'y est en revanche inscrit en légère baisse de 3,2% pour s'établir à 122 000 tonnes.

L'audit national de sûreté d'avril 2012 précité a aussi concerné les deux ports de Balagne. Il a conduit aux mêmes constats, à savoir une mise en œuvre satisfaisante des mesures de sûreté.

C- La prévention des risques

1. *La prévention des risques naturels*

Les plans de prévention du risque inondation - PPRI -

Le département est relativement bien doté en plans de prévention des risques d'inondation. Au 31 décembre 2012, 65 des communes les plus peuplées sont dotées d'un PPRI approuvé, à l'exception notable de quatre des communes de l'agglomération Bastiaise : Bastia, Ville-di-Pietrabugno, San-Martino-di-Lota et Santa-Maria-di-Lota.

Les communes littorales de l'agglomération de Bastia et de la communauté de communes de Marana-Golo, depuis Ville-di -Pietrabugno au nord jusqu'à Lucciana au sud, sont intégrées dans les « territoires à risques importants d'inondation » définis par arrêté préfectoral de Corse du 22 septembre 2012 en application de la directive européenne 2007/60/CE dite directive inondation, territoires au sein desquels la mise en œuvre des actions de prévention contre les inondations est prioritaire.

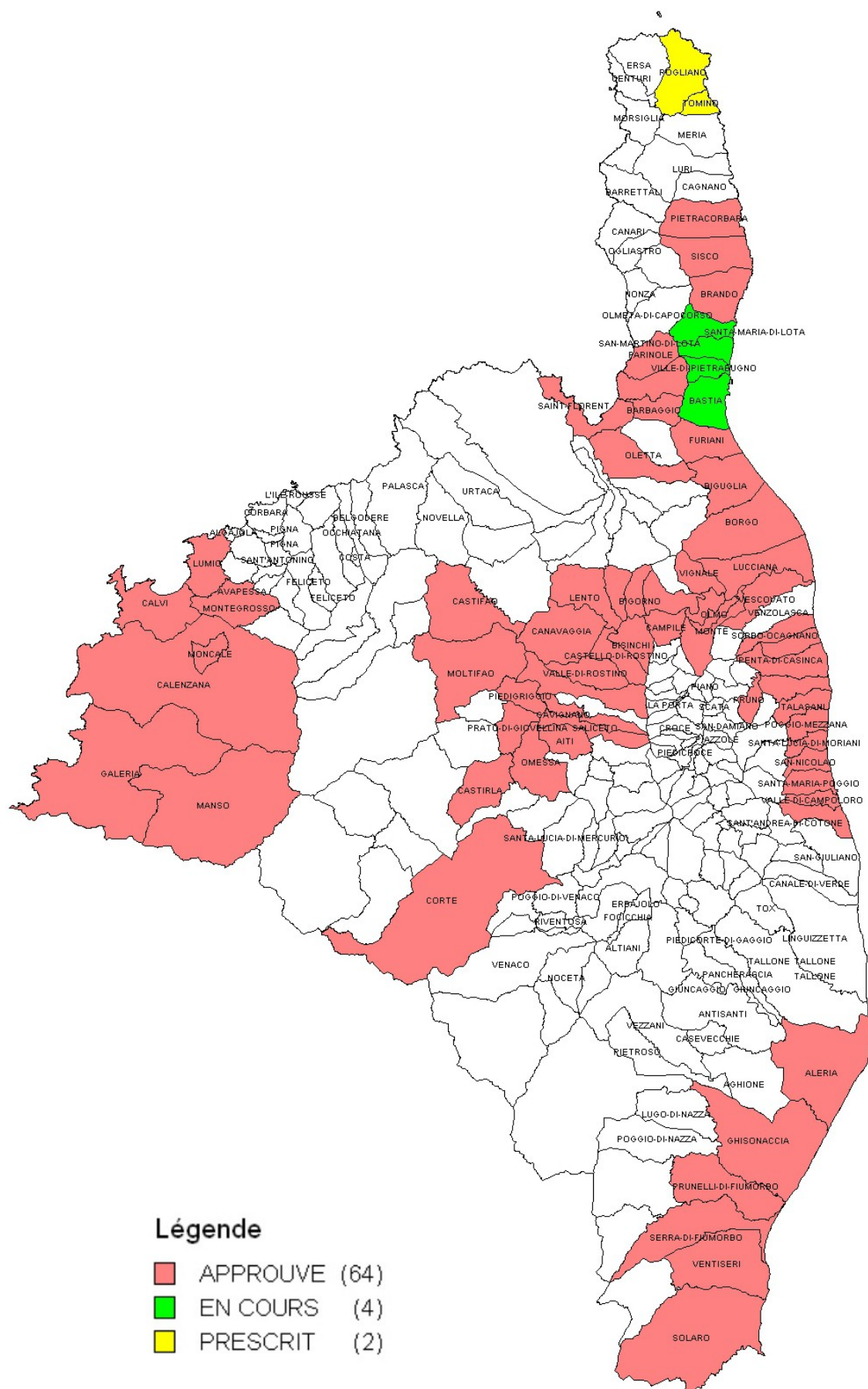
Le PPRI de la vallée du Fango sur les communes de Galéria et Manso a été approuvé le 2 janvier 2012.

Un nouveau PPRI a été prescrit sur les communes de Rogliano et Tomino le 26 janvier 2012.

La concertation avec les communes de Bastia, Ville-di-Pietrabugno, San-Martino-di-Lota et Santa-Maria-di-Lota à l'occasion de l'élaboration du PPRI des communes de l'agglomération bastiaise a été engagée en mars 2012 avec l'objectif d'une approbation du PPRI sur chacune de ces communes au cours de l'année 2013.

Une modification du PPRI de Lucciana (zone d'inondations du Golo) a été instruite durant l'année 2012 à l'occasion de l'élaboration du projet de Musée archéologique et approuvée le 28 août 2012.

État d'avancement des plans de prévention du risque inondation au 31 décembre 2012



Les plans de prévention du risque incendie de forêt -PPRIF-

Quatorze communes du département, parmi les plus peuplées, – communes littorales de la communauté d'agglomération de Bastia, de la communauté de communes de Marana-Golo, de la communauté de communes du bassin de vie d'Ile-Rousse et de la communauté de communes de Calvi-Balagne – sont dotées d'un PPRIF.

Ces PPRIF ont été approuvés, pour treize d'entre eux, entre les années 2010 et 2012. (Le premier PPRIF approuvé est celui de la commune de Lucciana en juillet 2005).

Les derniers PPRIF approuvés en 2012 sont :

- le PPRIF d'Algajola, le 22 février 2012
- le PPRIF de San Martino di Lota, le 8 octobre 2012
- le PPRIF d'Aregno, le 8 novembre 2012

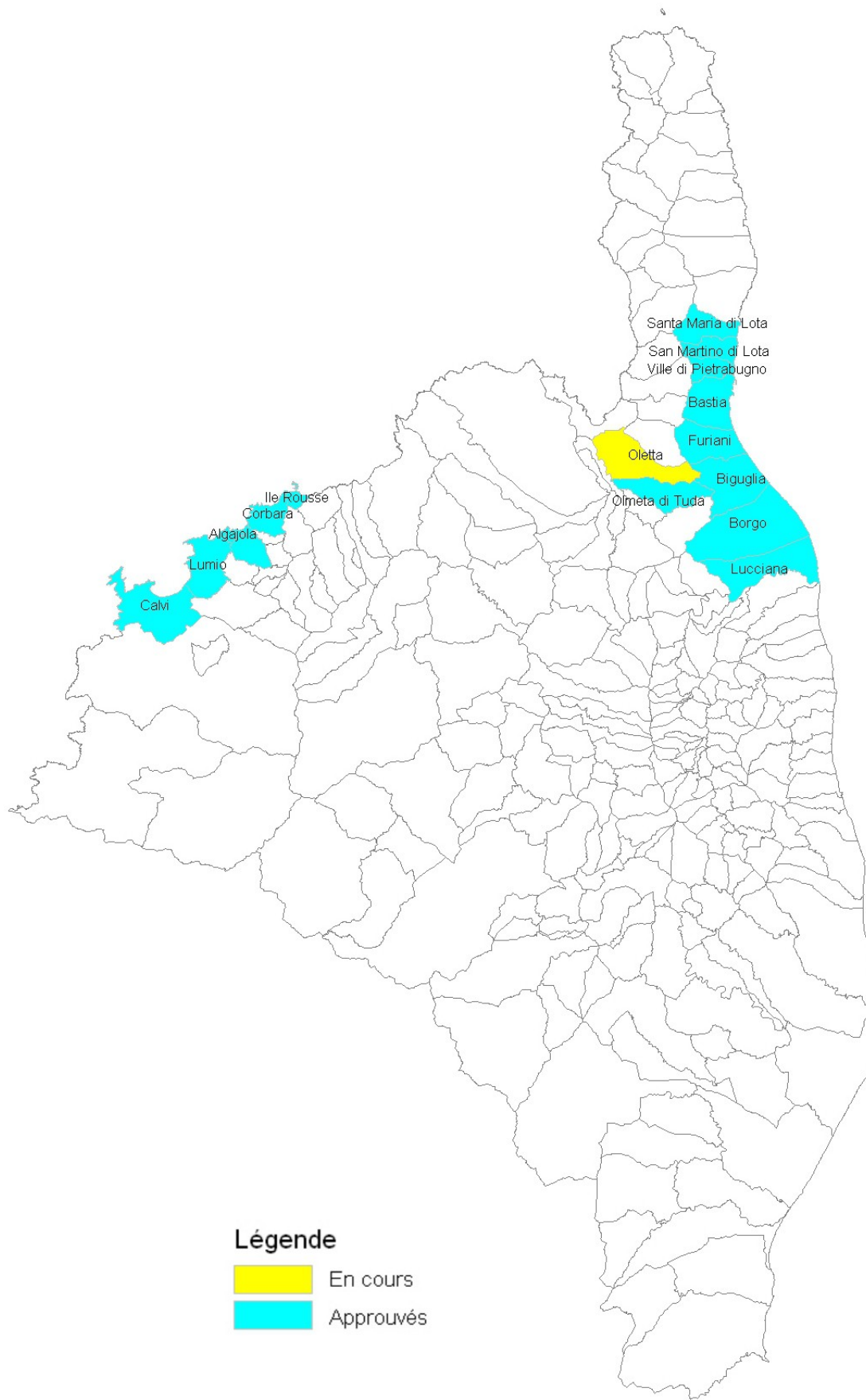
Ces PPRIF étaient appliqués par anticipation.

Par ailleurs, des modifications du PPRIF de Calvi et de Corbara ont été prescrites et instruites en 2012. Le PPRIF de Corbara a été modifié le 11 octobre 2012. L'approbation de la modification du PPRIF de Calvi est en instance.

La révision du PPRIF de Lucciana a été prescrite le 27 août 2012.

L'élaboration du PPRIF d'Oletta a été prescrite le 10 septembre 2012.

État d'avancement des plans de prévention du risque incendie de forêt -PPRIF- au 31 décembre 2012



2. *La prévention des risques technologiques*

Dans le département, cinq établissements, dont un de la Défense nationale, comportent des installations classées dans la nomenclature des installations classées en autorisation avec servitudes - installations « Seveso seuil haut » au sens de la directive européenne « Seveso II ».

Un plan de prévention des risques technologiques est prescrit pour chacun de ces quatre établissements civils, en application des dispositions de l'article L.515-15 du code de l'environnement. Ce sont :

- les installations de réception, de stockage et de distribution de GPL exploitées par la société GDF-Suez, implantées sur la commune de Bastia
- les installations de réception, de stockage et de remplissage de GPL exploitées par la société BUTAGAZ, implantées sur la commune de Lucciana
- les installations de réception, de stockage et de remplissage d'hydrocarbures exploitées par la société Dépôt Pétrolier de la Corse (DPLC), implantées sur la commune de Lucciana
- le stockage et l'unité de fabrication d'explosifs exploités par la société Corse Expansif, implantés sur la commune de Morosaglia.

Les installations de la société Butagaz et celles de la société DPLC étant voisines, un seul PPRT commun est prescrit pour ces deux établissements.

L'élaboration de ces projets de PPRT est pilotée par la DREAL Corse. La DDTM collabore à leur élaboration lors des phases techniques relatives à :

- l'identification, l'analyse et la cartographie des enjeux (constructions ou usages) susceptibles d'être impactés en cas d'accident industriels dans le site (application foncière de la cartographie des aléas dressé par la DREAL Corse et issue de l'étude de danger élaborée et remise par l'industriel)
- la co-élaboration avec la DREAL Corse du zonage brut et zonage issue de la concertation avec les personnes et organismes associés
- la co-élaboration avec la DREAL du projet de règlement de PPRT.

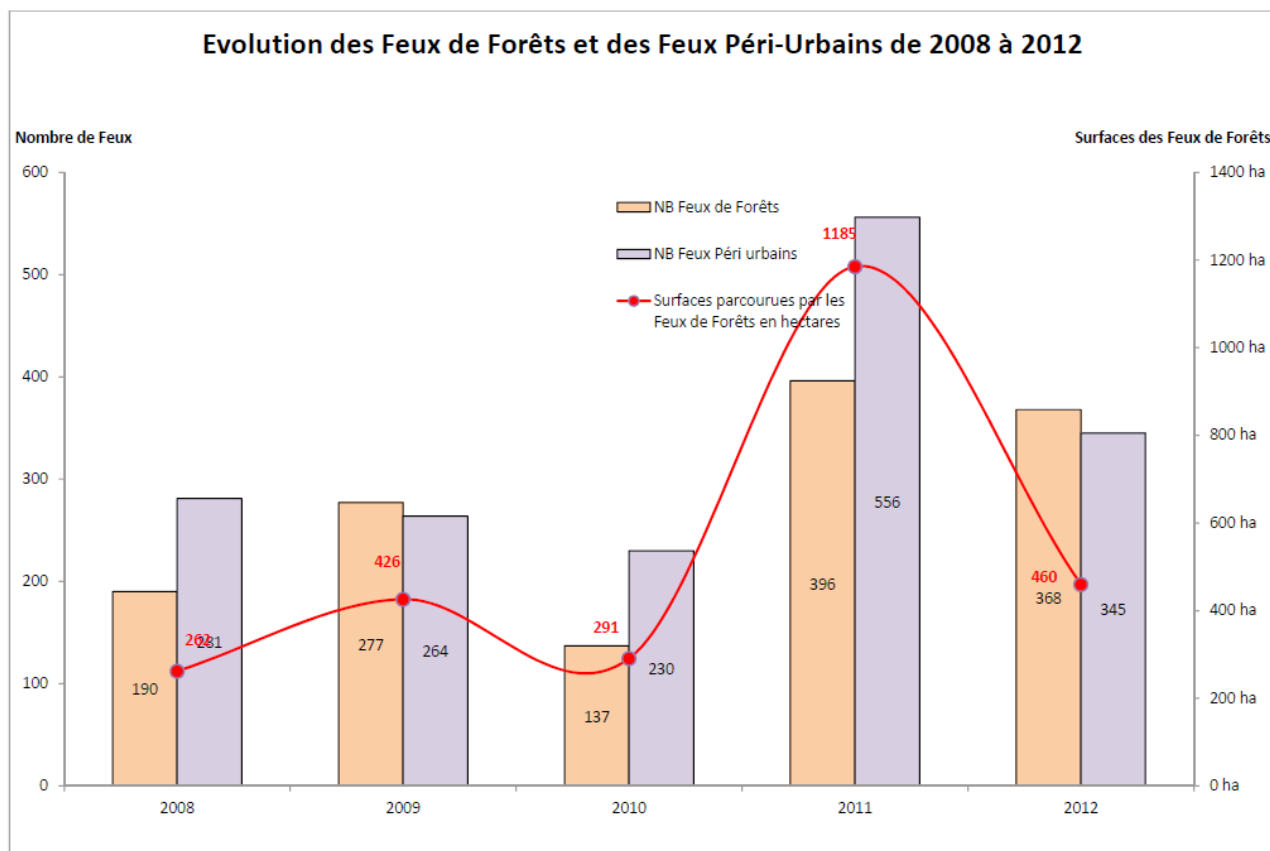
La DDTM a également en charge l'instruction de la procédure d'approbation du PPRT à partir de la phase de procédure relative à la consultation du public et des collectivités et organismes associés.

En 2012, la DDTM a participé à l'élaboration du projet de PPRT des installations de réception, de stockage et de distribution de GPL exploitées par la société GDF-Suez, implantées sur la commune de Bastia.

Les études de dangers et la cartographie des aléas des trois autres établissements civils et de l'établissement de la Défense nationale sont en cours d'élaboration. L'instruction de leur PPRT sera engagée en 2013 sur proposition de la DREAL Corse pour les établissements civils et du Contrôle Général des armées pour l'établissement militaire.

D- Bilan des feux de forêt

1. Généralités



Le bilan feux de forêts annuel fait état de 368 feux de forêts et 354 feux péri urbain traités pour une surface parcourue de 460 hectares.

2. Le dispositif préventif et de lutte

Le dispositif préventif agrège les moyens de différents services et administrations des collectivités locales et de l'État.

Cette année ce dispositif a été complété d'une part par un troisième hélicoptère bombardier d'eau loué par le SDIS pour parfaire sa capacité de lutte et d'autre part la location de l'avion d'aérosurveillance permettant la retransmission d'image en temps réel. En outre ce dernier dispositif a été envoyé en renfort en Corse du Sud.



3. Bilan de la saison feux de forêts

Il convient d'abord de rappeler que si la lutte contre l'incendie relève de la compétence du S.D.I.S., de nombreux acteurs de terrain, administrations et associations, se sont agrégés au fil des années au dispositif de surveillance. Le mécanisme de réunion hebdomadaire de l'ensemble des participants, initié en 2003, permet de mesurer cette réalité et de mettre en cohérence au fil de la saison d'été les actions de chacun des participants. Il faut souligner l'excellent état d'esprit des représentants des diverses administrations qui prouvent l'intérêt que représente pour elles le sujet des incendies de forêts.

La présence de l'autorité préfectorale lors de chacune de ces réunions a été un facteur de cohésion non négligeable et porte la lutte contre les feux de forêts au niveau d'intérêt qu'elle mérite.

5/ Concilier la protection des populations et le développement économique

La mise en œuvre de plans de contrôles officiels de surveillance des marchés, ainsi que des actions pour veiller à la loyauté des pratiques et à la conformité des produits au bénéfice du consommateur et visant à garantir un fonctionnement loyal des marchés, sont une priorité de l'Etat.

En sus des tâches nationales, la DDCSPP de la Haute-Corse réalise des actions dans le cadre de tâches régionales qui visent à répondre aux préoccupations locales en matière de défense des intérêts des consommateurs. Sont ainsi menées en particulier des actions de vérification des références à la Corse dans la présentation des produits commercialisés sur l'île (fromages et charcuterie principalement), des actions dans des filières particulières (fruits et légumes, secteur laitier et production fromagère, production vinicole biologique) et l'observation de secteurs d'activité en développement.

ENJEUX PROBLEMATIQUE	Les enjeux de l'action : Assurer la protection physique et économique des consommateurs Pourquoi est-ce une priorité de l'Etat en Corse ? Nécessité de garantir la protection économique et physique des consommateurs en particulier dans une île où l'insularité impacte le libre échange et le jeu normal de la concurrence Les objectifs à atteindre : Garantir la loyauté des pratiques commerciales et la qualité et sécurité des produits et services proposés aux consommateurs sur l'île.
POLITIQUES MISES EN ŒUVRE	Services de l'État concernés par l'action : Service protection économique de la DDCSPP 7 agents au service Protection économique de la DDCSPP de la Haute-Corse, dont la part du temps consacrée à l'enquête a dépassé 80 %.

<p style="text-align: center;">RESULTATS OBTENUS</p>	<p>Résultats obtenus en 2012:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des actions menées sur l'année 2012 a conduit à l'enregistrement de 300 dossiers, avec la réalisation de 129 enquêtes dont 44 relatives à des tâches nationales et 6 relatives à des tâches régionales. - Le service a reçu près de 700 courriers et a procédé à l'envoi de plus de 1200 courriers, avec un délai moyen de réponse aux demandes d'information du public de 6 jours. - La réalisation de l'ensemble des enquêtes programmées et des interventions menées suite à des demandes particulières (dont 17 enquêtes sur plaintes) ou sur initiative a conduit le service à effectuer 1234 visites d'établissements qui ont donné lieu à 5359 actions de contrôle, soit une moyenne de 4,3 actions par visite. <p>Par ailleurs, le service a effectué 177 prélèvements et le taux de couverture des établissements vérifiés en tant que responsables de la première mise sur le marché (CPMM) s'est élevé à 100 % pour la programmation fixée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les interventions ainsi réalisées ont donné lieu à des suites sur 9 % des actions de contrôle (notifications d'information réglementaire ou rappels de réglementation) et à l'enregistrement de 37 procédures contentieuses (15 délits et 22 contraventions) principalement pour non-respect des règles d'information du consommateur ou des règles de loyauté. <p>Par ailleurs, le taux des mesures administratives dans les suites données aux contrôles s'est élevé à plus de 10 % (contre 6,8 % en 2011).</p>
<p style="text-align: center;">ILLUSTRATIONS CONCRETES</p>	<p>Événements marquants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la collaboration inter services pour la réalisation d'opérations de contrôles conjoints notamment à l'occasion de l'Opération Interministérielle Vacances 2012 (contrôles des véhicules commerciaux débarquant des car-ferries sur le port de BASTIA, contrôles routiers de véhicules (respect chaîne du froid), contrôles en grande distribution, contrôles en restauration, contrôles d'activité de loisirs sportifs, interventions menées sur le GR 20 pour vérifier l'hygiène dans les refuges de montagne ainsi que la commercialisation de produits corses dans les bergeries). - Poursuite de l'action spécifique engagée en 2011 auprès d'établissements précaires, notamment les camionnettes à pizzas (où 2/3 des contrôles avaient abouti à des injonctions de nettoyage sans délais). La revisite des établissements a montré une amélioration sensible de la situation dans ces établissements. - Poursuite des opérations de contrôles sur les foires artisanales où les produits locaux sont valorisés, en vue à la fois d'accompagner les organisateurs dans l'amélioration de ces manifestations et de défendre les intérêts des consommateurs sur la loyauté des transactions qui y sont effectuées. - Actions en matière de ventes sauvages. Elles ont concerné principalement le secteur des fleurs, notamment à l'occasion de certaines fêtes, et la vente de fruits et légumes sur le bord des routes. - Poursuite des actions de vérification des références à la Corse dans la présentation des produits commercialisés sur l'île (en particulier les fromages, la charcuterie, les fruits et légumes) qui ont encore permis la constatation d'infractions à la réglementation dont certaines ont été relevées par procès-verbal, ce qui démontre la nécessité de maintenir une pression de contrôle dans ce secteur.

	<ul style="list-style-type: none"> - Action de contrôle en matière de publicité des prix des carburants qui est constante sur l'année, et soutenue pendant les périodes critiques liées à l'augmentation sensible des prix du pétrole. - Défense des intérêts des voyageurs par une action envers une compagnie maritime qui a donné lieu à la cessation de la pratique observée (faits relevés par procès verbal). - Action dans le secteur immobilier qui a permis la régularisation de certaines anomalies constatées en matière d'aptitudes professionnelles des intervenants (détention de la carte professionnelle ou d'une habilitation, déclaration d'activité). - Contrôles de loueurs de véhicules sans chauffeur, secteur qui génère de nombreuses plaintes de consommateurs notamment pendant la période estivale. - Contrôles des ventes réglementées (soldes, liquidations) avec instruction des déclarations de liquidation ou de périodes de soldes saisonniers. - Instruction des déclarations de loteries soumises à autorisation
--	--

6/ Garantir une alimentation sûre, de qualité et disponible pour tous

Le service de sécurité de la chaîne alimentaire de la DCSPP2B a pour mission le contrôle de la salubrité des denrées mises sur le marché. Ce contrôle s'effectue sur la base d'une programmation pluriannuelle définie au niveau national sur la base d'une étude de risque.

ENJEUX PROBLEMATIQUE	<p>Les enjeux de l'action : La production agro alimentaire en Haute Corse est la principale valorisation de l'agriculture corse. Le contrôle de sa qualité sanitaire est une obligation européenne afin de garantir une alimentation saine et de qualité.</p> <p>Le renforcement des contrôles permet de lutter contre les marchés parallèles et l'abattage clandestin</p> <p>Les objectifs à atteindre : La programmation 2012 contractualisée avec la région était de 797 inspections, plus 205 prélèvements du plan de surveillance et de contrôle des produits.</p> <p>Calendrier de mise en œuvre, les échéances : La programmation des inspections est annuelle</p>
POLITIQUES MISES EN ŒUVRE	<p>Le service sécurité de la chaîne alimentaire compte 9 agents de contrôle</p>

RESULTATS OBTENUS

Résultats obtenus en 2012 ?

Résultats quantitatifs

La programmation 2012 contractualisée avec la région était de 797 inspections, plus 205 prélèvements du plan de surveillance et de contrôle des produits répartis de la façon suivante:

	Programmées	Réalisées	Taux de réalisation
Prévention	156	196	126%
Amélioration	235	390	166%
Répression	376	480	128%
PSPC	205	205	100%
Total	972	1271	131%

Ainsi, 1271 inspections ont été réalisées ce qui correspond à 794 établissements différents comptabilisant 895 ateliers dont les 205 prélèvements du plan de surveillance et de contrôle des contaminants de l'alimentation.

Les suites de ces inspections se traduisent par:

- 63 avertissements
- 44 notifications de mises en demeure administratives afin de remédier à une non-conformité majeure pouvant entraîner un risque sanitaire
- la fermeture administrative de deux établissements
- 4 procès verbaux ont été transmis au tribunal de grande instance de Bastia.

Par ailleurs, le service a procédé à 32 destructions ou retraits volontaires pour un poids de 464 kg de denrées.

Le service d'inspection à l'abattoir de Ponte Leccia a réalisé 1120 heures d'inspection en 230 jours pour un tonnage de 1023 tonnes, ce qui correspond au traitement de 18 599 animaux.

On notera une augmentation de 12% du tonnage abattu entre 2011 et 2012.

Cette inspection a conduit à la saisie de 3 639 pièces ou carcasses d'animaux pour un poids total de 12 869 kg. La liste des lésions découvertes à l'abattoir est envoyée sur demande à chaque éleveur avec un état récapitulatif des saisies effectuées sur leur production.

Espece	Nbre d'animaux	Poids en kg	Poids moyen en kg
BOVIN	3.691	461.278	124,97
CAPRIN*	3.012	18.694	6,21
OVIN*	7.165	47.622	6,65
PORCIN	2.583	263.776	102,12
VEAUX	2.148	231.986	108,00
Total	18.599	1.023.357	

Tableau: Activité de l'abattoir Carne Paisana en 2012

*le poids moyen des ovins caprins inclu le poids des animaux de réforme

	<p>Résultats qualitatifs</p> <p>La délégation de service public de l'abattoir attribuée à la Coopérative Carne Paisana a permis d'augmenter les cadences d'abattage. L'adhésion au Syndicat Mixte d'abattage en fin d'année 2012 devrait permettre de professionnaliser l'équipe d'abattage afin d'augmenter la qualité des prestations et le volume transformé.</p> <p>Le fonctionnement des établissements de restauration et de transformation agroalimentaire reste très souvent non conforme à la réglementation notamment en ce qui concerne la mise en place et l'application des plans de maîtrise sanitaire. Ce constat, déjà réalisé les années précédentes, n'a pas évolué par manque de relais auprès des organisations professionnelles qui pourraient utilement déployer les Guides de Bonnes Pratiques d'Hygiène auprès des producteurs.</p> <p>En 2012, des agréments sanitaires communautaires ont été attribués à 9 établissements sur les 98 agréés du département:</p> <p>Filière lait : 4 Transformation des viandes : 2 Produits de la pêche: 2 Restauration sociale: 1</p>
--	---

7/ Garantir des accès aux loisirs sur le territoire dans une démarche de qualité éducative et de sécurité

Le service Loisirs et vie civique de la DDCSPP2B intervient dans les domaines de la jeunesse, des sports et de la vie associative dans une démarche de cohésion sociale

<p>ENJEUX PROBLEMATIQUE</p>	<p>Les enjeux de l'action : Le code de l'action sociale et des familles pose une obligation de sécurité et de qualité éducative pour les accueils collectifs de mineurs. Le code du sport est attentif à la connaissance des structures de loisirs sportifs sur le territoire et à leur veille réglementaire.</p> <p>Promouvoir la qualité éducative et accompagner les structures de loisirs est essentiel sur un contexte îlien.</p> <p>Les objectifs à atteindre ? Suivi administratif des structures de loisirs jeunesse et sports, contrôles et conseils à l'occasion de journées thématiques ou de suivi pédagogique, actions de prévention pour des loisirs sécurisés et de qualité.</p> <p>Le calendrier de mise en œuvre, les échéances. Tout au long de l'année avec une spécificité OIV pour l'aspect sécurité des structures de loisirs sportives</p>
--	---

<p>POLITIQUES MISES EN ŒUVRE</p>	<p>Le service loisirs et vie civique de la DDCSPP met 3 agents de terrain sur ces actions : deux professeurs de sports, un conseiller d'éducation populaire et de jeunesse.</p> <p>En 2012 pour renforcer le contrôle des accueils collectifs de mineurs, des missions de contrôle ont été assurées par deux inspectrices des affaires sociales.</p>
<p>RESULTATS OBTENUS</p>	<p>Résultats obtenus en 2012 :</p> <p>- Quantitatifs : Accompagnement réglementaire et pédagogique de 29 accueils collectifs de mineurs de Haute-Corse dont 21 visités 56 visites et contrôles d'accueils collectifs de mineurs en période estivale 6 visites de formations au BAFA 75 établissements sportifs ou de loisirs contrôlés en visant particulièrement ceux travaillant avec des accueils collectifs de mineurs (parcours accrobranche, activités nautiques), donnant lieu à 10 mesures administratives, 33 rappels à la loi. 81 manifestations sportives instruites 17 contrats éducatifs locaux suivis pour lesquels la participation de l'État s'est élevée à 82 390 euros répartis sur des territoires de proximité. 11 agréments d'associations en sport Plus de 900 associations reçues ou conseillées dans le cadre du greffe des associations pour l'arrondissement de Bastia Mise en œuvre de la procédure d'homologation de l'enceinte sportive de Furiani.</p> <p>- Qualitatifs : Baisse des incidents et accidents. Meilleure méthodologie des professionnels des loisirs (projets pédagogiques, fiches action, plan professionnel de prévention des risques...).</p> <p>Soutien favorisant l'accès aux loisirs éducatifs dans des zones rurales à l'occasion d'actions innovantes (accueil de loisirs multi-sites dans le Nebbiu, action éducative à partir de la construction d'un bateau à voile latine). 10 895 enfants ont été accueillis en accueil de loisirs collectifs à l'occasion de temps extrascolaires pour le département de la Haute-Corse.</p> <p>Les contrats éducatifs locaux ont favorisé l'accès à des loisirs extrascolaires pour près de 5 000 enfants autres que ceux touchés par des accueils de loisirs collectifs structurés.</p> <p>Conventions passées sur le secteur des postes Fonjep pour une mise en conformité avec des directives européennes après un travail préparatoire d'évaluations et d'entretiens. Entretiens individuels avec les coordonnateurs des contrats éducatifs locaux afin de faire émerger les points positifs et négatifs du dispositif des politiques éducatives locales et préparer un avenir encore plus en lien avec les réalités de proximité, notamment pour les zones rurales.</p>

L'État agit pour le respect de l'environnement naturel et patrimonial

1/ Contribuer à l'aménagement durable des territoires

A- L'aménagement du territoire et l'urbanisme

1. *Les documents d'urbanisme*

La DDTM établit les « porter-à-connaissance » et notes d'enjeux pour la réalisation des documents d'urbanisme que sont les plans locaux d'urbanisme (PLU et PLU Intercommunaux), cartes communales et schémas de cohérence territoriale (ScoT).

Les principales mesures de la loi « Grenelle II » ont renforcé la prise en compte de l'environnement et du développement durable dans la planification. Cela se traduit par :

- une vigilance sur la consommation d'espaces et un encouragement à la densification avec la mise en place de la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA)
- le respect des continuités écologiques avec les trames verte et bleue identifiées par le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- l'élargissement du champ des documents soumis à évaluation environnementale et évaluation des incidences Natura 2000.

De plus, elles placent la planification à l'échelon intercommunal en relançant les PLU intercommunaux et en renforçant le caractère prescriptif des ScoT.

Bien que les lois Grenelle soient en vigueur depuis juillet 2010, un régime transitoire pour les PLU en cours d'élaboration, existe. Les PLU arrêtés avant le 1er juillet 2012 et approuvés avant le 1er juillet 2013 peuvent être réalisés sous les dispositions antérieures.

Ainsi, cela a conduit en 2012 à l'arrêt de 12 PLU-SRU et au lancement de 4 PLU-Grenelle.

2. *L'application du droit des sols - ADS -*

Les autorisations de construire

La DDTM instruit les demandes d'autorisation de construire pour les communes dotées ou non d'un document d'urbanisme, hors les communes de Bastia, Cervione, Occhiatana et Santa-Maria-Poggio, qui disposent de leurs propres services instructeurs.

Pour assurer cette mission, la DDTM a mis en place trois centres d'instruction :

- L'Unité Territoriale Nord, dont le siège est à Bastia, instruit les dossiers sur 111 communes
- L'Unité Territoriale Nord, antenne de Balagne, installée à l'Ile-Rousse, instruit les dossiers sur 35 communes
- L'Unité Territoriale Sud, basée à Corte, instruit les dossiers sur 86 communes

En 2012, ce sont 4 941 dossiers qui ont été instruits, dont 2 118 pour le permis de construire (PC et DP), répartis sur les trois centres d'instruction de la façon suivante :

- Centre de Bastia : 2 296 dossiers
- Centre de Balagne, à l'Ile-Rousse : 1 339 dossiers
- Centre de Corte : 1 306 dossiers

On observe une légère baisse globale de 2,33 % du nombre d'actes instruits par rapport à 2011.

Les énergies renouvelables

La DDTM est chargée d'instruire pour le compte de L'État les demandes de permis de construire des

centrales photovoltaïques au sol et des éoliennes dont l'énergie est destinée à être revendue.

En 2012, 5 permis de construire ont été accordés pour des centrales photovoltaïques représentant une puissance installée supplémentaire dépassant les 30 MégaWatts crête.

L'aménagement commercial

Les constructions ou extensions de surfaces commerciales concernant des surfaces de vente supérieures à 300 m² sont soumises à l'autorisation de la commission départementale d'aménagement commercial. -CDAC-

La DDTM émet un avis sur chaque dossier et participe à ces commissions afin d'éclairer ses membres sur les impacts des projets présentés en matière d'urbanisme et au regard de l'aménagement du territoire.

En 2012, 3 dossiers ont été traités (2 à Furiani et 1 à Oletta).

Le traitement des réclamations

Le traitement des réclamations et recours gracieux en ADS a donné lieu au cours de l'année 2012, à l'instruction de 112 dossiers dont 81 recours gracieux.

Le traitement des infractions

Un plan de contrôle comportant 30 opérations a été engagé en 2012. Il visait à contrôler tant des zones qu'il convient de protéger comme des sites classés ou des espaces naturels ou agricoles, que des installations comme les camping pour lesquels il est important de rappeler la réglementation existante et de sanctionner les manquements caractérisés.

Sur ces 30 opérations, 10 se sont conclues par l'établissement d'un procès verbal transmis au procureur de la République.

Il convient de rappeler que par ailleurs des contrôles sont effectués tout au long de l'année, à la demande de maires, d'administrés ou par constatation aléatoire d'un agent de la DDTM.

Ainsi, c'est un total de 73 procès verbaux pour infraction au code de l'urbanisme qui ont été dressés par les services de la DDTM et transmis au parquet en 2012.

3. La CDCEA

Installée depuis juin 2012, la commission départementale de la consommation des espaces agricoles -CDCEA- dont la DDM assure le secrétariat, est consultée sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles et dans les cas suivants :

- élaboration ou révision des PLU, des CC et des ScoT
- autorisations d'urbanisme

S'agissant des autorisations d'urbanisme, la doctrine de la CDCEA de la Haute-Corse (validée par l'ensemble des membres) prévoit qu'elle n'est pas consultée sur les premières demandes. En revanche, elle émet un avis sur les dossiers qui font l'objet d'un recours gracieux et sur ceux qui présentent certaines spécificités, notamment les champs photovoltaïques.

Toutefois, les dossiers dont l'instruction conduit à un refus évident et obligatoire ne font pas non plus l'objet d'une consultation de la CDCEA.

En 2012, la commission s'est réunie quatre fois et a émis 22 avis sur des projets de PLU, cartes communales et champs photovoltaïques dont 14 défavorables, soit 63 % des avis rendus.

Type de dossiers	PLU	CC	Champs photovoltaïques
Nombre d'avis émis	10 avis	7 avis	5 avis
Avis défavorables	70 %	43 %	80 %

L'accessibilité des établissements recevant du public

La sous-commission départementale d'accessibilité se réunit tous les mois en Haute-Corse conjointement avec la sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public -ERP-. Elle est notamment chargée d'examiner le respect des règles d'accessibilité des dossiers d'ERP neufs ou dans lesquels sont réalisés des travaux.

En 2012, elle a examiné 121 dossiers dont 95 ont reçu un avis favorable pour 24 avis défavorables et 2 dérogations. Cet examen s'effectue sur la base d'un rapport établi par la DDTM à partir d'un dossier déposé par le pétitionnaire.

Courant 2011, il a été constaté que les dossiers étaient souvent mal complétés et ne répondaient pas à toutes les attentes en matière d'accessibilité. Alors qu'un projet doit intégrer l'accessibilité à tous les types de handicaps (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques), les dossiers déposés se limitaient à la prise en compte de la déficience motrice.

L'entrée en vigueur de l'arrêté interministériel du 21 novembre 2011 fixant le modèle du formulaire de la « Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP » et du « Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique » a offert l'opportunité d'améliorer la qualité des dossiers d'ERP pour ce qui concerne le respect de l'ensemble des règles d'accessibilité à compter du 1er janvier 2012.

Ainsi, tout au long de l'année 2012, la DDTM a accompagné les porteurs de projets pour les accompagner dans l'élaboration de leurs dossiers d'accessibilité. Ce travail a porté ses fruits dans la mesure où la grande majorité des dossiers enregistrés en fin d'année comportait l'essentiel des éléments nécessaires à l'examen du respect des règles d'accessibilité.

Par ailleurs, la plupart des 24 avis défavorables émis par la sous-commission départementale d'accessibilité a été levée lors d'une nouvelle présentation en séance après que le dossier ait été dûment complété.

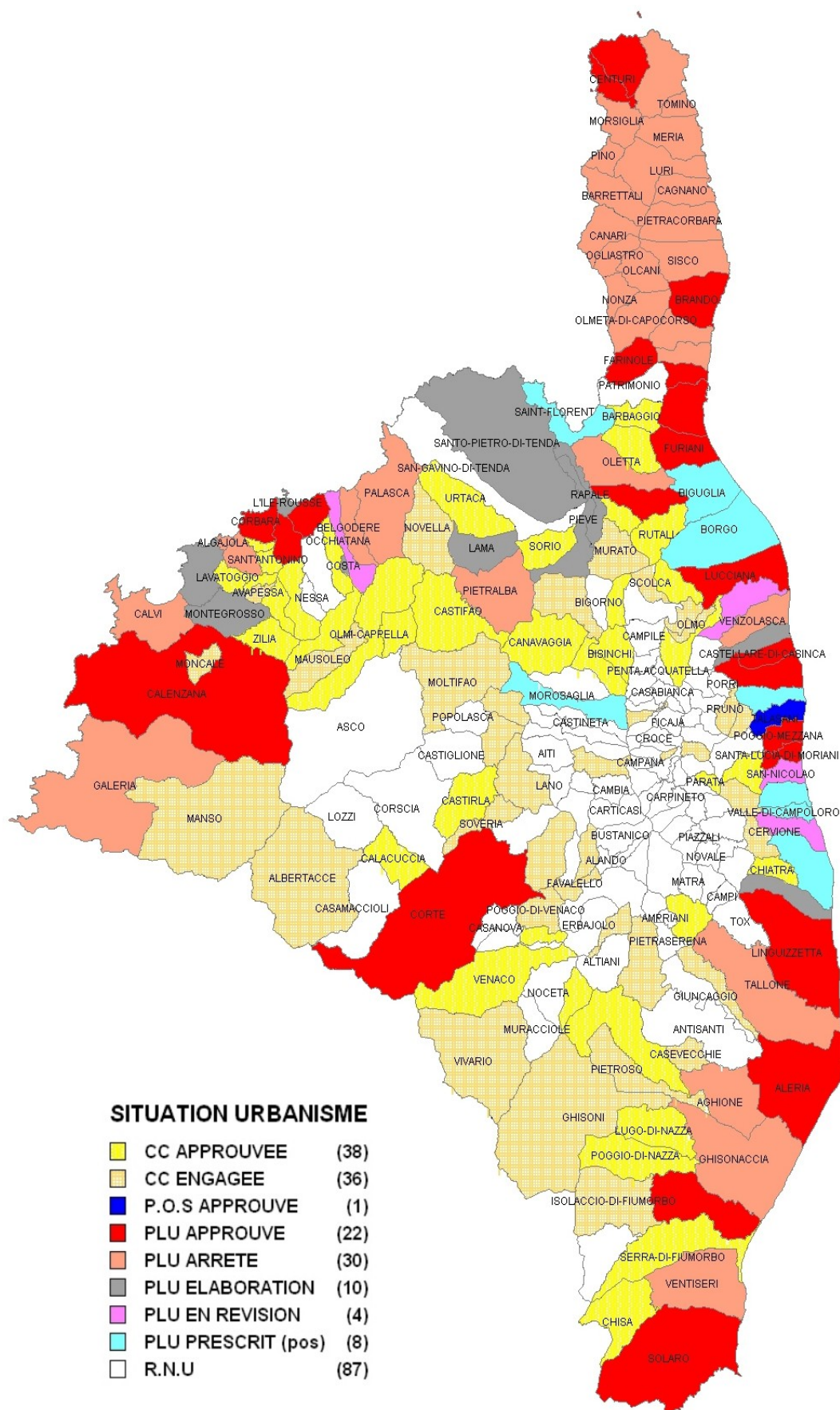
4. Les évaluations d'impact environnemental

Certains projets, plans et programmes sont soumis à évaluation environnementale, soit au titre du code de l'environnement ou du code de l'urbanisme. La DDTM 2B participe à la préparation des avis de l'autorité environnementale. À titre d'exemple, Dans le cadre de son programme de modernisation du réseau ferroviaire, la collectivité territoriale de Corse a décidé de construire une nouvelle gare à Calvi, à 200 m de la gare actuelle.

L'autorité environnementale a souligné que le projet présenté respectait les principes du développement durable. Néanmoins, elle a invité le pétitionnaire à préciser son étude d'impact par l'évaluation et la gestion des incidences liées à l'exploitation de deux installations spécifiques, à savoir, une aire de lavage pour les trains et une installation de distribution de liquides inflammables.

Dans un souci pédagogique à l'égard du public, l'autorité environnementale a également demandé d'approfondir la rédaction du résumé non technique.

État d'avancement des documents d'urbanisme au 31 décembre 2012



B- L'ingénierie du développement durable

1. Le bâtiment durable

La gestion du patrimoine immobilier de l'Etat

En application de la réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat, une campagne d'audit a été lancée au niveau national. L'objectif de ces audits est de pouvoir disposer d'une connaissance fine de l'état du patrimoine au niveau départemental, sur les thématiques prioritaires suivantes :

- ⇒ état du bâtiment et gros entretien
- ⇒ accessibilité au sens de la loi du 11 février 2005
- ⇒ état énergétique et potentiel de réduction, conformément aux engagements du Grenelle de l'Environnement.

La DDTM a apporté son appui à la réalisation de ces audits. En 2012, la majorité (85 %) des bâtiments de l'Etat en Haute-Corse est auditée sur les trois thématiques.

En 2012, la DDTM a également :

⇒ réalisé le « bilan carbone 2011 » de sa structure. Les résultats comparés à ceux du bilan 2008, ont montré une évolution favorable des émissions de gaz à effet de serre et de consommation énergétique.

⇒ engagé une mission de conduite d'opération en vue de réaliser des travaux d'étanchéité sur le bâtiment qui abrite la plupart de ses services à Bastia. Les études de ce projet sont finalisées. Les travaux sont prévus pour 2013.

Le conseil aux collectivités

Dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle, l'État doit promouvoir auprès des collectivités une gestion adaptée du patrimoine notamment par la mise en œuvre de la réglementation concernant l'accessibilité des bâtiments publics et du Grenelle de l'Environnement au travers de la rénovation énergétique des bâtiments.

En 2012, la DDTM a organisé une formation à Bastia pour la réalisation de pré-diagnostic. Les communes de Pino et d'Oletta ont été les premières volontaires pour se lancer dans cette démarche.

Le contrôle du respect des règles de construction

En 2012, trois dossiers de logements collectifs ont été soumis au contrôle du respect des règles de construction organisé par la DDTM. Les trois logements collectifs (Borgo, Luciana et Belgodère) ont révélé des non-conformités suivies de mise en demeure de régularisation.

2. L'appui technique pour le compte de l'État

En 2012, la DDTM a apporté son appui à la réalisation d'opérations de construction ou de réhabilitation des bâtiments de l'Etat.

Dans le cadre du SPSI :

- DDCSPP : ré-agencement des bureaux et mise en place d'un ascenseur
- Maison des Affaires Sociales : ré-agencement des bureaux et pré-cablage
- DREAL de Corse, site de Montesorro : aménagement des combles. L'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre a été lancé fin 2012.
- DDTM sur le site Danesi : ré-agencement des bureaux et travaux de pré-cablage

Pour le compte du ministère de l'Intérieur :

- conduite d'opération pour la construction du nouveau centre de sécurité civile de Bastia-Poretta sur la commune de Lucciana. Les travaux ont été achevés en 2012. La démolition de l'ancienne base est prévue pour 2013.
- maîtrise d'œuvre des travaux d'étanchéité des sous-préfectures de Calvi et Corte
- conduite d'opération pour la sécurisation des façades du bâtiment de la Préfecture à Bastia. Les études ont été lancées fin 2012. Les travaux sont prévus pour 2013.

Pour le compte du ministère de la Justice, la DDTM est partie prenante en tant que conducteur d'opération sur les travaux de rénovation du palais de Justice de Bastia. Quatre missions sont en cours :

- réhabilitation lourde du Palais de Justice (>2 M€) : mise aux normes accessibilité, sécurité incendie, rénovation énergétique, réorganisation fonctionnelle de locaux, etc) : sélection de la maîtrise d'œuvre et réalisation du diagnostic. Avant projet et projet en 2013.
- mise aux normes électriques du Palais de justice : les études et la consultation des entreprises ont été réalisées en 2012. Les travaux débuteront en 2013.
- travaux de clôture du Service Administratif Régional -SAR- (achevés en 2012)
- réhabilitation de l'ancienne école de plein air pour le relogement du SAR : en 2012, suite à la résiliation du contrat de l'architecte, une nouvelle équipe a été sélectionnée. L'avant projet est prévu pour début 2013.

3. L'appui technique aux collectivités

Les opérations d'ATESAT

Dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire -ATESAT- contractualisée avec les communes éligibles à ce dispositif, la DDTM a réalisé 158 interventions sur 29 communes. Elle a notamment poursuivi la réalisation de l'inventaire des ouvrages d'art communaux en fonction de leur état d'entretien sur les communes pour lesquelles le classement de voirie a été effectué.

La DDTM a également assuré une assistance technique pour des projets d'aménagements portuaires sur les communes de Rogliano, Solenzara, l'Ile-Rousse et Pino.

Les intempéries

La DDTM est intervenue pour le contrôle des déclarations de dégâts faites par les collectivités suite aux intempéries de novembre 2011 sur le secteur de la plaine orientale.

Les avis technico-financier et certification de service fait

En 2012, la DDTM a instruit 39 demandes d'avis technico-financiers et 116 demandes de certificat de service fait.

2/ Préserver les ressources naturelles

A- La protection de l'environnement

1. *L'eau et les milieux aquatiques*

Faits marquants de l'année 2012 :

Dans le domaine du contrôle des thématiques eau et nature, la stratégie 2012-2014 a été validée par le préfet de la Haute-Corse et le procureur de la République le 9 mai 2012. Cette stratégie s'accompagne d'un plan de contrôle inter-service auquel la DDTM a participé.

Les thématiques de contrôle retenues sont multiples. Le ciblage (territoires et enjeux) a été établi en collaboration avec la DREAL Corse et la DDTM de Corse-du-Sud pour davantage de cohérence régionale.

Au cours de sa première année de mise en œuvre, le bilan du plan de contrôle est le suivant :

- 770 contrôles, dont 204 se sont révélés non conformes
- 101 procès verbaux ou constatations d'infractions ont été établis par les différents services en charge du plan de contrôle

La DDTM a réalisé 192 contrôles dont 91 non conformes qui ont entraîné la rédaction de 7 procès verbaux de constatation d'infractions.

2. *La préservation de la biodiversité*

La DDTM s'est engagée dans la mise en œuvre de la politique Natura 2000 de protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les actions mises en œuvre en 2012 sont les suivantes :

La gestion et l'animation de sites Natura 2000.

- Co-pilotage de la politique Natura 2000 sur l'ensemble des quarante-sept (47) sites Natura 2000 de Haute-Corse, notamment par une participation et une représentation de l'État aux différents Comité de Pilotage des sites.
- Pilotage technique et administratif pour la mise en œuvre et le suivi des documents d'objectifs sur sept sites, dont quatre sont portés en maîtrise d'ouvrage par l'État.

La mise en œuvre de la procédure d'instruction des évaluations des incidences Natura 2000

- Organisation interne à la DDTM pour l'instruction des évaluations des incidences Natura 2000 : information et diffusion auprès des instructeurs des différentes polices administratives exercées par la DDTM, des enjeux et des données sur les milieux naturels, notamment pour la mise en œuvre du dispositif d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 et des évolutions réglementaires.
- Élaboration d'outils d'appropriation du dispositif réglementaire composés :
 - d'une part, de formulaires de déclaration simplifiée adaptés à différentes polices administratives (eau, forêt, application du droit des sols) à destination des pétitionnaires
 - d'autre part, d'un guide à destination des instructeurs de la DDTM

3. *La préservation de la forêt*

Le défrichement (articles L311-1 et suivants du code forestier)

En 2012, la DDTM a traité 144 demandes de défrichement pour une surface autorisée de 48,81 hectares, contre 181 demandes pour 43,87 ha en 2011.

Depuis le second semestre 2012, l'autorisation de défrichement est accordée automatiquement aux terrains constructibles des communes dotées de documents d'urbanisme. Cette simplification administrative s'est ressentie dans le nombre de dossiers instruits.

4. L'organisation de la chasse

Devant la recrudescence des incidents ou dégâts causés par les sangliers sur le territoire de la Haute-Corse et afin de tenter de faire baisser de manière significative les dommages notamment sur les cultures, la DDTM a proposé le report de la date de fermeture de la chasse aux sangliers pour la campagne 2011-2012 (19 février 2012 en plaine Orientale et 29 janvier 2012 sur le reste de la Haute-Corse).

De plus, afin de mettre en œuvre progressivement une gestion maîtrisée du sanglier, la DDTM a initié le lancement d'un plan départemental de maîtrise du sanglier. Ce projet a été présenté aux services associés (chambre d'Agriculture, fédération départementale des chasseurs, ONCFS, ONF, gendarmerie, ...) au cours du premier trimestre 2012 et mis en œuvre au second semestre de la même année. Ce travail a permis de déterminer 9 unités de gestion avec des préconisations spécifiques.

En 2012, la chasse anticipée du sanglier a débuté le 1er juin sur l'ensemble du département ce qui a permis d'éliminer 400 sangliers dont plus de 380 en plaine orientale. L'action des Lieutenants de Louveterie a permis de tuer 287 sangliers dont 214 sur la plaine Orientale.

La campagne de chasse au sanglier s'est déroulée du 15 août 2012 au 27 janvier 2013 sur l'ensemble du département.

Elle a été prolongée jusqu'au dernier jour de février 2013 sur 4 communes de l'unité de gestion de Balagne ainsi que sur 17 communes de l'unité de gestion de la plaine Orientale.

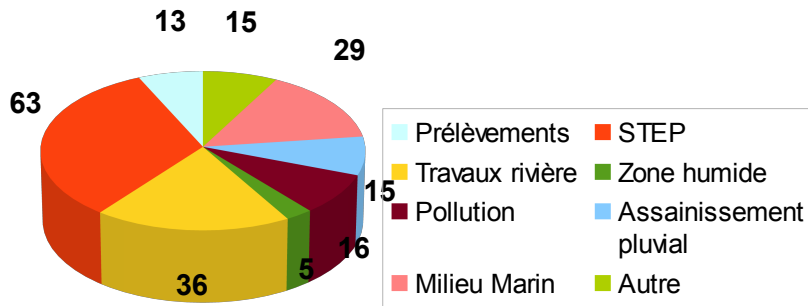
Le sanglier a été classé nuisible sur 17 communes de la plaine Orientale entre le 1er et le 31 mars 2013.

L'activité police de l'eau en chiffres

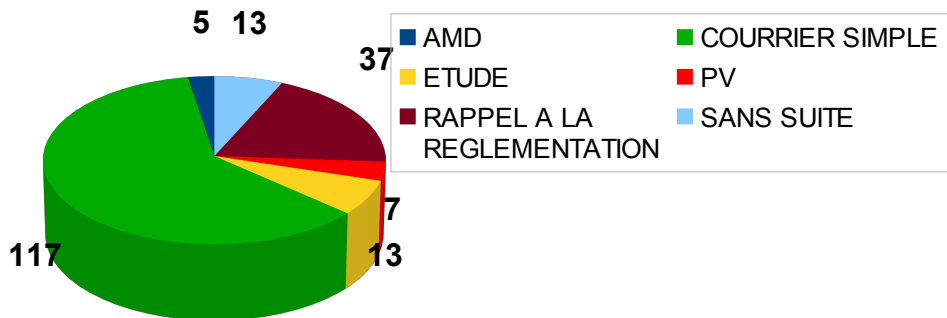
	2011	2012
Nombre d'autorisation loi sur l'eau	5	5
Nombre de déclarations loi sur l'eau	8	10
dont action de régularisation	61	60
Nombre d'arrêtés de prescriptions à déclaration	2	6
Nombre de contrôles	96	192
Nombre de contrôles non conformes	31	91
Nombre de PV	2	7 *

* dont 4 conjoints avec l'ONEMA

**Répartition des contrôles exercées par la DDTM
dans le cadre du plan de contrôle eau et nature inter-service**



Nature des suites données aux contrôles conformes et non conformes



B- La gestion du domaine public maritime et des activités maritimes professionnelles et de plaisance

1. La gestion du domaine public maritime -DPM-

La mission de la DDTM dans ce domaine consiste en :

- ⇒ l'instruction des dossiers d'autorisation d'occupation temporaires -AOT-
- ⇒ la surveillance de l'occupation du DPM
- ⇒ le suivi de la délimitation du DPM

L'instruction des autorisations d'occupation temporaire -AOT-

En Haute-Corse, la gestion des AOT s'effectue à travers une commission de gestion du DPM, instaurée en 2010 par le Préfet. Elle est chargée de se prononcer sur les AOT accordées dans le département. Deux commissions se sont tenues aux mois de février et juin 2012.

Au cours de ses deux réunions, la commission a instruit 75 dossiers. 62 ont conduit à une AOT, 7 ont fait l'objet d'un refus et 6 demandes ont été annulées par les pétitionnaires.

Il y avait 126 AOT en cours de validité en 2012 (108 en 2011), dont :

- 18 autorisations de type pluriannuel (parmi elles, deux sont des établissements commerciaux de plage)
- 24 autorisations de type annuel (parmi elles, treize représentent des établissements commerciaux de plage ou des terrasses à usage commercial),
- 84 autorisations de type saisonnier (dont quatorze établissements de plage ou des terrasses à usage commercial liés aux activités de plage).

La surveillance du DPM

La DDTM assure la surveillance du DPM en effectuant des contrôles tout au long de l'année, mais en plus grand nombre en saison estivale. Au cours de l'année 2012, ces contrôles ont fait apparaître neuf occupations non conformes à l'autorisation d'occupation temporaire délivrée et huit démontages partiels à l'issue de la saison estivale.

Ces contrôles peuvent aussi être l'occasion de constater des occupations irrégulières du DPM. Dans ce cas, la DDTM engage les procédures graduelles prévues à cet effet : constat d'occupation du DPM, mise en demeure, procès-verbal, poursuite au tribunal Administratif pour contravention de grande voirie et éventuellement au pénal en cas d'infraction au titre de l'urbanisme.

■ Evolution des procédures

Années	Mises en demeure de respecter les autorisations délivrées	Contravention de grande voirie	Démolition par les intéressés	Démolition d'office
2010	18	0	0	0
2011	17	6	3	0
2012	40	6	0	0

17 procédures contentieuses sont en cours.

La délimitation du DPM

A ce jour, 112,5 kilomètres de côtes ont été délimités (soit par délimitation des lais-relais et du rivage, soit uniquement des lais et relais, soit uniquement du rivage) sur les 381,11 km de côtes dont 132,55 km de plages que compte le département, ce qui représente 85 % du linéaire sableux.

2. Les activités de la mer et du littoral

Au contact direct des usagers de la mer (marins professionnels et plaisanciers), la DDTM est en charge des missions relatives notamment à :

- la gestion administrative des navires et des marins professionnels
- la police des pêches maritimes
- l'organisation des sessions d'examens aux permis de plaisance
- la sécurité des loisirs nautiques
- la gestion administrative des navires de plaisance

et au suivi de l'activité conchylicole

La plaisance

16 754 navires de plaisance sont immatriculés à Bastia. Parmi ceux-ci, en 2012 :

- 264 ont été des navires neufs
- 1255 ont changé de propriétaires

En rapport direct, 840 permis de plaisance ont été délivrés.

Toujours dans ce domaine de la plaisance, en 2012 :

- 29 déclarations de manifestations nautiques ont été instruites, et validées, permettant l'exercice de manifestations diverses (régates de voiles, concours de pêche à mer, etc.) dans les meilleures conditions de sécurité possible
- 8 agréments ont été délivrés aux établissements pratiquant l'initiation et la randonnée encadrée de jet skis, ainsi que 16 agréments de moniteurs
- 31 contrôles ont été menés aux fins d'agréments de bateaux-école et d'autorisations d'enseigner
- 39 l'ont été au sein d'établissements d'activités nautiques (voile, kayak, plongée sous-marine; motonautisme)
- 3 nouveaux plans de balisage des plages des communes littorales ont été avalisés
- 8 opérations inter-services et sécurité mer ont été coordonnées par le service

Les pêches maritimes et l'aquaculture marine

La DDTM contrôle les réglementations qui concernent : la police des pêches, la police de la navigation et la police administrative des activités.

Faits marquants de l'année 2012 :

- 3 contrôles pêche anguilles ont été conduits
- 56 contrôles ont été réalisés sur les restaurants et établissements commerciaux vendant des produits de la mer (28 ont donné lieu à établissement de procès-verbaux)
- 5 contrôles d'établissements conchylicoles ont eu lieu
- 11 dossiers de demande de licence de pêche et de permis de mise en exploitation ont été instruits
- 45 contrôles ont enfin eu lieu sur des navires de pêche (plaisance et professionnelle)

La gestion des marins

Activité sociale relative à la gestion de 1509 ressortissants (819 marins actifs, 250 ayants-droits, 440 pensionnés) de leur entrée dans la profession à leur retraite, avec l'Établissement national des invalides de la Marine -ENIM-

En 2012, cette gestion administrative s'est traduite par :

- 120 dossiers d'aide sociale (chauffage, vacances, ATM/maladie, frais d'obsèques, aide-ménagère, amélioration habitat)
- 193 dossiers accident du travail et maladie en cours de navigation déposés et traités
- 44 dossiers pension d'invalidité
- 1160 procédures d'enregistrement des services des marins
- 3 réunions de conciliations dans le cadre de litiges armateurs/marins
- 290 brevets de la marine marchande délivrés
- 105 livrets professionnels maritimes délivrés (nouveaux marins entrant dans la profession)

3/ Intégrer le patrimoine architectural, monumental et archéologique de la Corse comme facteur du développement durable

<p>ENJEUX PROBLEMATIQUE</p>	<p>Dans sa nouvelle configuration, la direction régionale des affaires culturelles exerce ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> · d'application réglementaire de l'archéologie préventive et programmée, · de réglementation en matière de monuments historiques et des sites, sous forme de thématiques patrimoniales, d'instruction des dossiers de protection et de gestion des espaces protégés, · de contrôle scientifique et technique dans les domaines de l'archéologie, des monuments historiques, de l'architecture, des espaces protégés, des musées et des entreprises de spectacles. <p>d'instruction réglementaire des diplômes et labels nationaux, des licences d'entrepreneurs de spectacles, et d'organisation de la commission scientifique régionale des collections des musées de France (en formation acquisition et/ou restauration),</p> <ul style="list-style-type: none"> · de conseil, d'expertise et de soutien administratif auprès des collectivités territoriales, des institutions et associations culturelles, notamment dans le cadre de l'instruction des dossiers culture au titre du PEI, du CPER et de la DGD bibliothèque, <p>Ces missions sont essentielles pour protéger, valoriser et développer harmonieusement les atouts culturels, patrimoniaux et architecturaux de la Corse dans le respect de leurs spécificités.</p>
<p>RESULTATS OBTENUS</p>	<p><u>LE BILAN 2012 PAR SECTEUR D'ACTIVITE</u></p> <p>A/ L'ARCHEOLOGIE</p> <p>Le service régional de l'archéologie instruit les demandes d'autorisation de fouilles, prescrit les diagnostics et les fouilles préventives, surveille et contrôle leur exécution, en liaison avec la Commission Interrégionale du Sud-Est. En collaboration avec celle-ci, il encadre la recherche archéologique régionale. Il met en œuvre les mesures nécessaires à la protection au titre des monuments historiques, la conservation et la promotion du patrimoine archéologique. Il assure la diffusion et la promotion de la recherche.</p> <p>Les recherches archéologiques peuvent être réalisées dans deux cadres différents: l'archéologie préventive et l'archéologie programmée.</p> <p><i>L'archéologie préventive</i></p> <p>C'est une mission de service public qui a pour objet d'assurer, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement.</p>

Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus.

Dossiers instruits par le SRA au titre de l'urbanisme :

253 pour la Haute-Corse

Prescription de diagnostics archéologiques : taux annuel de prescription : 3,6%

8 pour la Haute-Corse

Prescription de fouilles archéologiques préventives

4 pour la Haute-Corse

L'archéologie programmée

Les opérations archéologiques « programmées » sont motivées par des objectifs de recherche scientifique indépendants de toute menace pesant sur des vestiges archéologiques. Ces opérations s'inscrivent dans les programmes de la recherche archéologique nationale.

Opérations archéologiques :

En Haute-Corse, 3 fouilles programmées ; 2 prospections inventaires, 1 prospection thématique, 1 étude d'archéologie du bâti.

L'atlas des patrimoines

Outil de partage des données patrimoniales entre l'ensemble des services patrimoniaux de la Corse. Sa mise en œuvre et sa coordination est réalisée par le service régional de l'archéologie de la DRAC

Diffusion de la recherche archéologique

8 publications de rang national et un ouvrage sur le site du monte Revincu .

B/ L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE

Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) sont en charge avec les autres services patrimoniaux de la D.R.A.C de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture , il sont amenés à :

- *participer avec les autres services de l'Etat à l'aménagement du territoire et aux réglementations concernant l'environnement, l'urbanisme et le renouvellement urbain dans un objectif de qualité durable des espaces urbains et naturels.*
- *contribuer à la qualité des projets d'aménagements, à la qualité architecturale et paysagère des constructions.*
- *veiller à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés (abords des monuments historiques, secteur sauvegardé et AVAP), participer à la législation relative aux sites inscrits et classés et à la publicité, en*

collaboration avec la D.R.E.A.L.

Au cours de l'année 2012, les principales activités du STAP, issues des différentes réglementations (code du patrimoine, code de l'urbanisme, code de l'environnement) ont concerné principalement l'étude de :

438 dossiers de permis de construire

510 dossiers de permis de démolir

92 tracés de lignes EDF

les PLU des communes d'Algajola, Cervione, Lama, Venzolasca, Vescovato, Palasca

les cartes communales de Lavatoggio, Nessa, Speloncato et Zilia

et les missions de conseil et soutien aux communes : Participation au jury de concours de maîtrise d'œuvre (parkings, logements sociaux, musée ...), mise en valeur de monuments historiques, études patrimoniales, rénovation urbaine...

C/ LES MUSEES

En 2012, la commission régionale scientifique s'est réunie une fois (toute acquisition ou restauration faite par un musée labellisé musée de France doit être examinée par cette commission).

- Acquisitions : 53 dont 44 pour le musée de la Corse
- Donations : 5

D/ L'ACTION CULTURELLE

La DRAC continue à exercer les missions régaliennes en matière d'action culturelle, à savoir l'instruction des dossiers de diplômes de professeurs de théâtre, musique et danse, et l'organisation de la commission régionale d'attribution et de retrait des licences d'entrepreneurs de spectacle (réunie 3 fois en 2012, cette commission a attribué 17 nouvelles licences et en a renouvelé 26)

E/ LA LECTURE PUBLIQUE

Dans le domaine de la lecture publique, la DRAC instruit les dossiers d'investissement des bibliothèques municipales ou départementales sur l'enveloppe du ministère de la culture et de la communication -DGD bibliothèques. Financement de la Médiathèque des quartiers sud de Bastia.

L'État améliore son organisation et son fonctionnement au service des usagers et des collectivités territoriales

L'ensemble des services de l'Etat est engagé dans des actions de rationalisation des organisations et des moyens afin d'offrir une meilleure qualité de service.

En voici quelques illustrations :

1/ La DDFIP au service des particuliers, des entreprises et des collectivités territoriales

A- La DDFIP de la Haute-Corse au service des particuliers

▣ Chiffres clés en 2012

Impôt sur le revenu

		Montant des droits pris en charge	Taux des droits recouvrés
Nombre de foyers fiscaux	92 153		
Dont imposables	38 518	120 230 563 euros	97,12%
Nombre de télédéclarants	23 475		

Impôts locaux

		Montant des droits pris en charge	Taux des droits recouvrés
Nombre d'avis de Taxe d'habitation	85 850	65 184 401 euros	96,91%
Nombre d'avis de Taxe foncière	103 484	66 733 936	97,11%

▣ Le Service des Impôts des Particuliers et l'Accueil Fiscal de Proximité

Offrir aux usagers particuliers un guichet fiscal unique est l'un des objectifs prioritaires de la Direction générale des Finances publiques. Avec le guichet fiscal unique, l'utilisateur dispose désormais d'un lieu unique pour répondre à l'ensemble de ses demandes, qu'il s'agisse du calcul ou du paiement de l'impôt : **le centre des Finances publiques.**

Les services des impôts des particuliers (SIP)

Le contribuable peut dans un même lieu, traiter toutes ses questions fiscales, qu'il s'agisse du calcul ou du paiement de ses impôts.

En Haute-Corse, ils sont implantés sur 3 sites : BASTIA, CORTE, et CALVI.

L'accueil fiscal de proximité

Dans tous les centres des Finances publiques, l'accueil permet aux usagers de se faire délivrer des imprimés, d'obtenir une réponse à leurs demandes d'information les plus fréquentes, et de déposer tous leurs dossiers fiscaux. Si le traitement du dossier relève de la compétence d'un autre service, le service auprès duquel le dossier est déposé se charge de le transmettre au service gestionnaire qui répond directement à l'utilisateur.

En Haute-Corse, 11 trésoreries assurent cette mission.

▣ Les actions particulières menées au cours de l'année

Réception et information du public

Le nombre de personnes renseignées en 2012 se répartit ainsi :

	Campagne déclarative	Campagne de paiement
Accueil des usagers dans les SIP	13 287	25 975
Accueil dans les trésoreries	4 983	20 452
Accueil des usagers au téléphone	5 359	

La qualité de service

Le deuxième conseil de modernisation des politiques publiques a décidé le déploiement sur trois ans dans tous les services de l'État et leurs établissements publics du « référentiel Marianne » qui succède à la charte Marianne.

Le référentiel Marianne comporte 19 engagements dont 14 visent à rendre un service optimisé à l'utilisateur et 5 concernent le pilotage de la démarche.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les services de la DDFiP ayant une mission fiscale appliquent le référentiel Marianne. Au 1^{er} janvier 2012, le référentiel a été étendu à la mission gestion publique des trésoreries mixtes.

En 2012, l'indicateur synthétique de qualité de service a été de 79,3 % pour les services de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant une mission fiscale, pour un objectif de 75%.

Enfin, 145 demandes ont été reçues par le conciliateur fiscal.

Publicité foncière et actes de la Conservation des Hypothèques

En 2012, la conservation des hypothèques de Bastia a reçu 41 038 formalités.

93,77% des renseignements sur les immeubles ont été délivrés dans un délai de 10 jours.

Taux global de dématérialisation :

	Déposées	Télé@ctées	Taux de dématérialisation
Nombre de formalités	33 114	10 041	30,32%
Dont publications	13 828	626	4,53%
Dont réquisitions	19 286	9 415	48,82%

B- La DDFIP de la Haute-Corse au service des professionnels

Chiffres clés 2012

- 11 928 entreprises ont déclaré leurs résultats imposables selon un régime réel d'imposition.
- 6 068 entrepreneurs dépendent du régime des micro-entreprises, y compris les auto entrepreneurs.
- 16 675 entreprises soumises à la TVA.
- 147 921 844 euros de TVA recouverts.
- 5 307 adhérents à téléTVA.
- 6 145 entreprises soumises à l'IS.
- 54 911 059 euros d'IS recouverts.
- 88,15% de demandes de remboursement de TVA et d'IS effectives dans les 30 jours.
- 3 services des impôts des entreprises (SIE) sont implantés dans le département : SIE de Bastia, SIE de CORTE, SIE de CALVI.

Télé procédures

Depuis 1er octobre 2012, l'obligation de recours aux téléprocédures (déclarations et paiement de la TVA, de l'impôt sur les sociétés (IS), de la taxe sur les salaires) concerne toutes les entreprises soumises à l'IS.

Afin de faciliter les démarches en ligne, l'accès à l'espace « abonné » des entreprises sur le site www.impots.gouv.fr a été simplifié et rendu accessible sans certificat.

Les services des impôts des entreprises et le correspondant télé procédures de la DDFIP sont les interlocuteurs privilégiés des entreprises en matière de télé procédures.

Centre de formalité des entreprises

Au sein de la DDFIP, le correspondant CFE (centres de formalités des entreprises) est l'interlocuteur des CFE (chambres consulaires, greffes, URSSAF, chambre d'agriculture) pour répondre aux questions relatives à la prise en compte des entreprises (créations, modifications, cessation...).

La DDFIP présente à la journée « Entreprendre en Pays Bastiais »

Le 30 novembre 2012, à l'invitation de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Corse, le Service des Impôts des Entreprises de Bastia a répondu aux questions des créateurs et porteurs de projets bastiais, axées principalement sur les choix des structures et les régimes fiscaux.

C. La DDFIP de la Haute-Corse au service des collectivités territoriales

▣ Nombre de comptes gérés par la DDFIP de la Haute-Corse

<u>Collectivités</u>	<u>nombre</u>
Communes	236
Centres communaux d'action sociale	65
Caisses des écoles	26
Communautés de communes	11
Communauté d'agglomération	1
Département	1
Service départemental d'incendie et de secours	1
Etablissements publics de santé	3
Etablissement social ou médico-social	1
Office public de l'habitat	1
Centre de gestion	1
Associations syndicales (ASA, AFP...)	28
Budgets annexes	135
Syndicats et SIVOM	72
Etablissements publics locaux d'enseignement	9

▣ Engagements partenariaux

L'amélioration de l'offre de service aux collectivités locales débouche sur le développement d'un partenariat formalisé par une contractualisation. Dans ce cadre, un engagement partenarial entre la Direction départementale des finances publiques et la commune de Penta di Casinca a été signé le 23 mai 2012.

De même, la Direction départementale des Finances publiques et le Centre Hospitalier de Bastia ont conclu le 5 mars 2012, pour une durée de trois ans, une convention de services comptable et financier.

▣ Fiscalité directe locale

La Direction départementale des Finances publiques a été sollicitée pour divers travaux de simulation de taux dans le cadre de la mise en place du schéma départemental de coopération intercommunale.

▣ Les réunions externes et internes

A l'occasion du comité local du conseil fiscal et financier du 4 juillet 2012, un point d'information sur les échanges dématérialisés, l'intercommunalité et l'actualité de la fiscalité directe locale a été réalisé auprès des élus locaux.

Une rencontre avec les comptables publics du département a été organisée le 23 février 2012 dans le cadre d'une information sur les emprunts structurés.

Enfin, aux mois de juin et novembre 2012, des formations à destination des comptables publics ont été organisées sur les opérations de fusion des établissements publics de coopération intercommunale, dans le cadre de la rationalisation de l'intercommunalité.

2/ L'amélioration de la qualité de l'accueil des usagers

A- L'expérimentation « + de services au public »

Dans le but de faciliter l'accès à ses services des usagers du secteur rural, Pole Emploi reste partie prenante dans le projet d'implantation d'un PIMMS dans la commune de Pietralba à travers le déploiement éventuel en 2013 d'une action de formation des personnels communaux et des animateurs multi-media , visant :

- la présentation de l'offre de service de Pole Emploi,
- l'utilisation optimale des Services à Distance
- la mise à disposition et la gestion d'un Fonds documentaire ciblé
- la désignation d'un interlocuteur identifié.

B- La labellisation Marianne

La préfecture de la Haute-Corse s'est engagée dans la démarche qualité avec pour objectif l'obtention du label Marianne en juin 2013.

En conséquence, l'ensemble des services s'est trouvé impliqué dans la recherche d'actions visant à améliorer la qualité de l'accueil des usagers et à inscrire cette qualité de service dans la durée.

3/ Le développement de l'expertise et du conseil au profit des collectivités territoriales

A. Les élections

1. Nombre d'électeurs et recours

Au terme de la révision des listes électorales de 2011/2012, le nombre d'électeurs s'établissait au 29 février 2012 à **119 299**. Ce chiffre traduit une augmentation de 2,69 %.

En 2012, 57 recours ont été introduits devant le tribunal d'instance de Bastia, dont 32 ont été maintenus; 18 radiations ont été prononcées.

Les opérations de révision des listes électorales de 11 communes ont été déférées devant le tribunal administratif **qui les a toutes annulées.**

2. Les consultations électorales organisées en 2012

▪ **ELECTIONS POLITIQUES:**

Elections Générales:

Elections présidentielles : les 22 avril et 06 mai 2012

Elections législatives : les 10 et 17 juin 2012

Elections partielles locales :

MUNICIPALES :

Talasanì : le 12 août 2012 (élection suite à la perte du tiers des membres)
Piano : le 19 août 2012 (élection du maire suite démission le 23 août 2012)
Morsiglia : le 26 août 2012 (élection du maire suite décès le 12 septembre 2012)
Felce : le 7 octobre 2012 (élection du maire suite décès le 13 octobre 2012)
Galeria : le 21 octobre 2012 (élection du maire suite démission le 27 octobre)

3. Élections professionnelles

Élections des membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat:

L'année 2012 a été caractérisée par la poursuite du contentieux des opérations électorales qui s'étaient déroulées le 13 octobre 2010.

L'annulation de cette élection par le tribunal administratif de Bastia, par jugement du 12 janvier 2011, a été confirmée par la CAA de Marseille par arrêt du 28 juin 2012.

Une délégation spéciale d'administrer provisoirement la chambre de métiers et de l'artisanat a été nommée par arrêté du préfet de Corse du 11 juillet 2012.

De nouvelles élections ont été organisées et le scrutin s'est déroulé le 18 octobre 2012.

Élections des membres de la chambre d'agriculture :

La révision des listes électorales a démarré en juillet 2012 et s'est achevée au deuxième semestre 2012.

L'organisation de l'élection s'est poursuivie en vue du scrutin prévu le 31 janvier 2013.

B- Le contrôle de légalité et le conseil aux collectivités territoriales

Au cours de l'année 2012, les communes de Penta-di-Casinca, Prunelli-di-Fiumorbo, Gavignano, Piedicorte-di-Gaggio, Linguizzetta, Pruno, Focicchia et San Gavino d'Ampugnani ont adhéré au dispositif « ACTES », permettant la transmission dématérialisée de leurs actes soumis au contrôle de légalité.

Le nombre de collectivités émettrices a été ainsi porté à 18, la moitié d'entre elles ayant inclus dans ce dispositif l'envoi de leurs documents budgétaires.

1. Le contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales

Les données chiffrées du contrôle

Dans le cadre de cette nouvelle organisation le contrôle de légalité (hors actes de planification de l'urbanisme), qui a porté sur les 14.957 actes reçus en préfecture et en sous-préfectures (contre 16.551 en 2011) a donné lieu à 226 lettres d'observations (contre 250 en 2011), 190 retraits ou rectifications d'actes (188 en 2011) et 15 déférés auprès du Tribunal administratif (18 en 2011).

Le contrôle de légalité de l'urbanisme

L'objectif de maintenir le niveau global d'intensité du contrôle de légalité sur les actes d'urbanisme, conformément à la stratégie de contrôle définie dans ce domaine prioritaire, a été poursuivi en 2012, avec une vigilance particulière portée aux autorisations d'occupation du sol accordées dans les communes dont le document d'urbanisme n'est pas conforme à la loi Littoral

Ainsi, 2668 actes concernant les permis de construire, certificats d'urbanisme, permis de démolir, déclarations préalables et permis d'aménager ont été examinés (3162 en 2011, soit une diminution de plus de 16 %).

Ces actes ont été émis par 61 communes les délivrant en leur nom, après instruction par les services de l'Etat mis à leur disposition pour la grande majorité ou par leurs propres moyens s'agissant de Bastia, Cervione, Occhiatana et Santa-Maria-Poggio.

Leur contrôle a donné lieu à :

- 26 lettres d'observations (40 en 2011),
- 23 retraits ou modifications de décisions litigieuses (35 en 2011),
- 12 saisines du Tribunal administratif (14 en 2011).

La prévention et le conseil aux collectivités territoriales

La prévention et le conseil aux collectivités, tendant à garantir la sécurité juridique de leurs actes, se sont notamment traduits par l'échange de près de 230 courriers postaux ou électroniques portant sur des questions d'ordre juridique et par la diffusion de 28 circulaires concernant la commande publique, la fonction publique territoriale, l'administration générale et l'intercommunalité, la fiscalité, les budgets et les concours financiers de l'État.

L'ensemble de ces circulaires a été publié, comme c'est le cas depuis 2006, sur le portail Internet des services de l'État en Haute-Corse, à la rubrique « Collectivités territoriales ».

2. Contrôle budgétaire et procédure de mandatement d'office

Le contrôle budgétaire a conduit à saisir la Chambre régionale des comptes de Corse pour 13 dossiers (BP, CA, dépense obligatoire).

Par ailleurs, 11 arrêtés préfectoraux de mandatement d'office au bénéfice de créanciers de collectivités territoriales et de leurs établissements publics sont intervenus contre 26 en 2011.